

photo

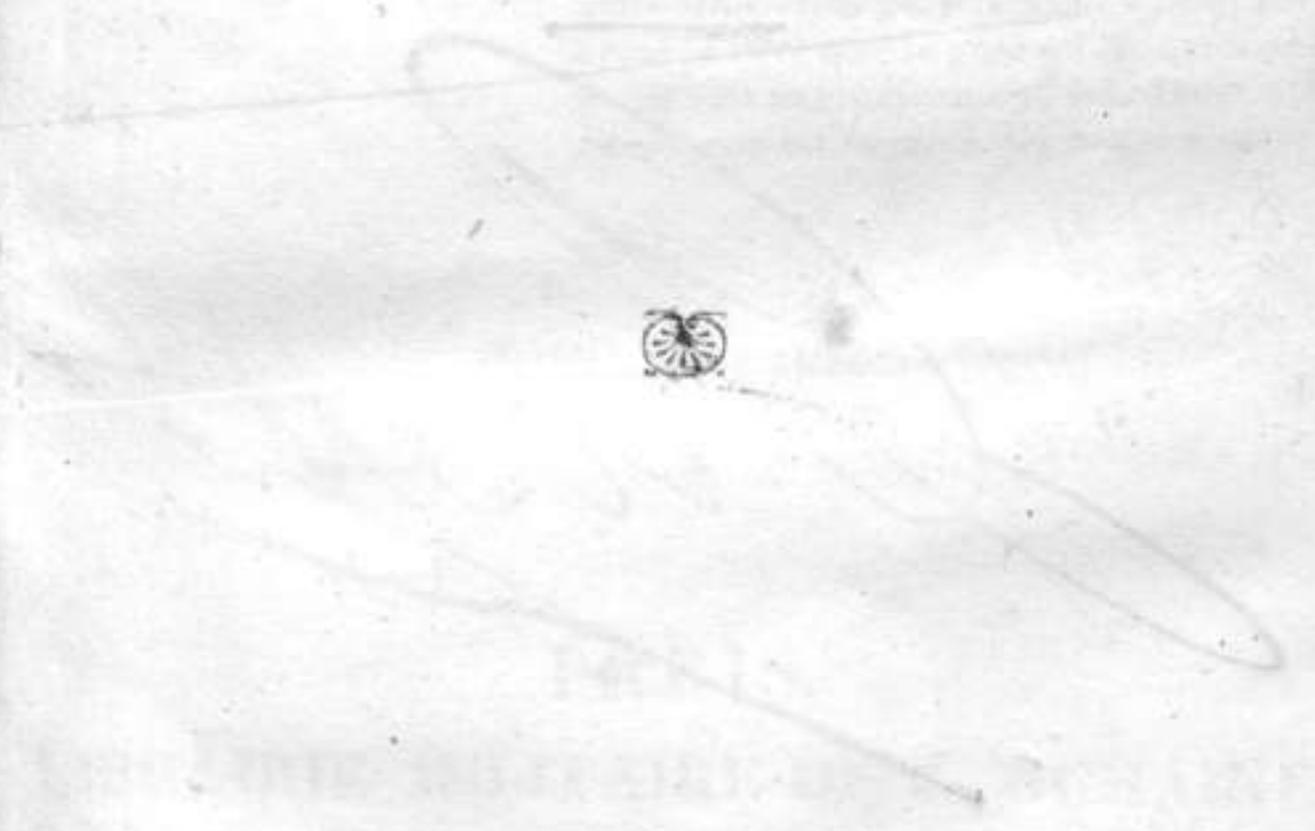
18-p

Le Gout de Cassien a triplé le 24 mai 1815
le point de vue capitaine Müller, qui avait été
élué dans les juridictions dans une situation
taillé contre M. Fine. 
du Tirailleur. Il est devenu le maître de
a été aux tribunaux de justice en parlant les
thèses de M. Pielle et du capitaine Müller, pour
reconnaitre quel était le véritable auteur de ce
livre.

ÉCOLE

Nous ne cherchons pas à faire l'éloge du
flamant de la Bataille par M. Fine, qui
nous a été décerné par toute l'armée, et en
toute, et par les 7 éditions ont été publiées.

DU TIRAILLEUR.



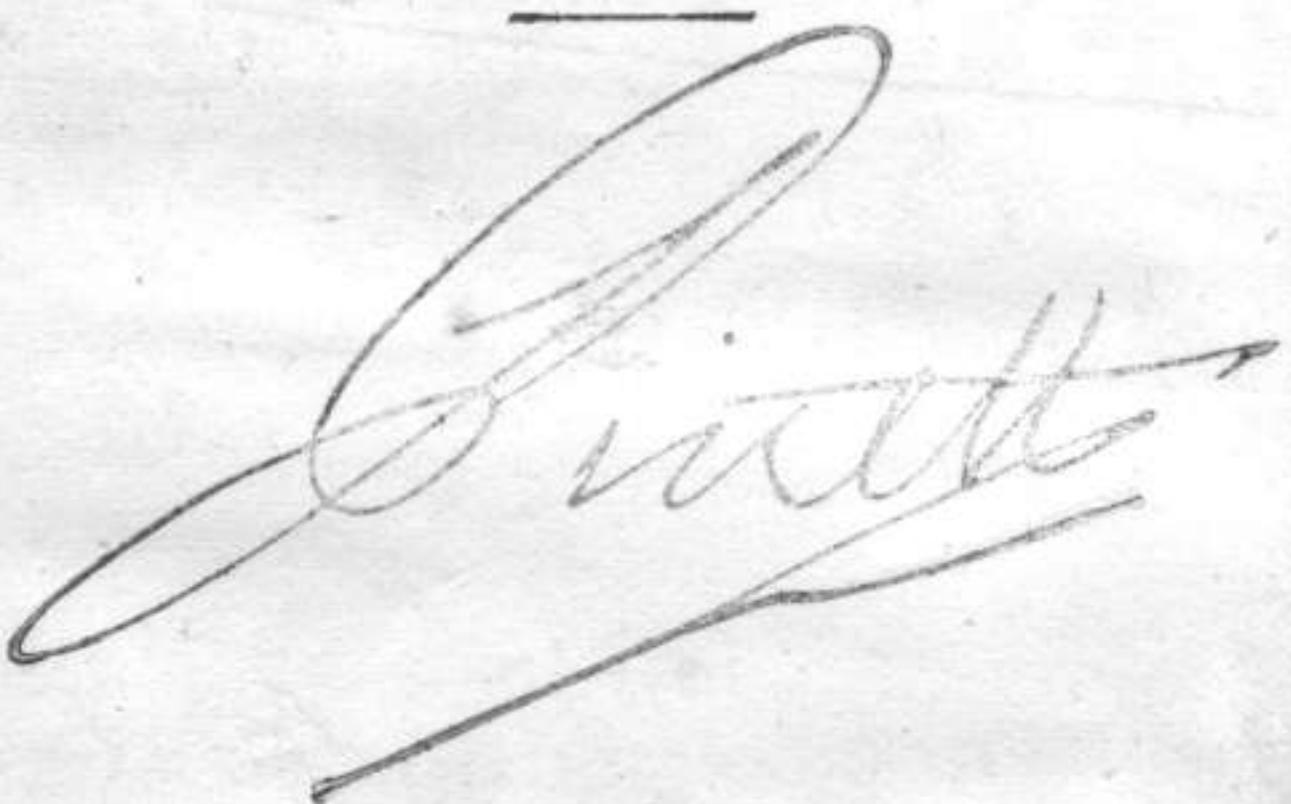
9-796

AVIS IMPORTANT.

La Cour de cassation a rejeté, le 24 mai 1845, le pourvoi du capitaine Müller, qui avait déjà épuisé toutes les juridictions dans une affaire intentée contre M. Pinette en contrefaçon de l'*École du Tirailleur ou Maniement de la Baïonnette*. Il a suffi aux tribunaux de mettre en parallèle les théories de M. Pinette et du capitaine Müller, pour reconnaître quel était le véritable auteur de ce livre.

Nous ne chercherons point ici à faire l'éloge du *Maniement de la Baïonnette* par M. Pinette; qu'il nous suffise de dire que toute l'armée suit sa méthode, et que déjà 7 éditions ont été épuisées.

DU TIRAILLER

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to M. Pinette, the author mentioned in the text. The signature is written in a cursive, flowing style with a long horizontal stroke at the end.

R. 12.890

ECOLE

DU TIRAILLEUR

OU

MANIEMENT DE LA BAIONNETTE

appliqué aux

Exercices et Manceuvres de l'infanterie;

ORNÉE DE 22 GRAVURES EN TAILLE-DOUCE;

Par JH. PINETTE,

Auteur de la Gymnastique militaire, et de la Gymnastique
raisonnée d'après les lois de la Physiologie et de
l'Hygiène, Directeur du gymnase de
l'Observatoire.

Sans adopter l'opinion du barbare
Souwaroff : *La balle est folle, la baïon-
nette seule est sage*; je réclame pour cette
arme le titre que le général Montécuculli
accordait exclusivement à la lance : *La
baïonnette est la reine des armes blanches.*

Huitième édition.

PARIS.

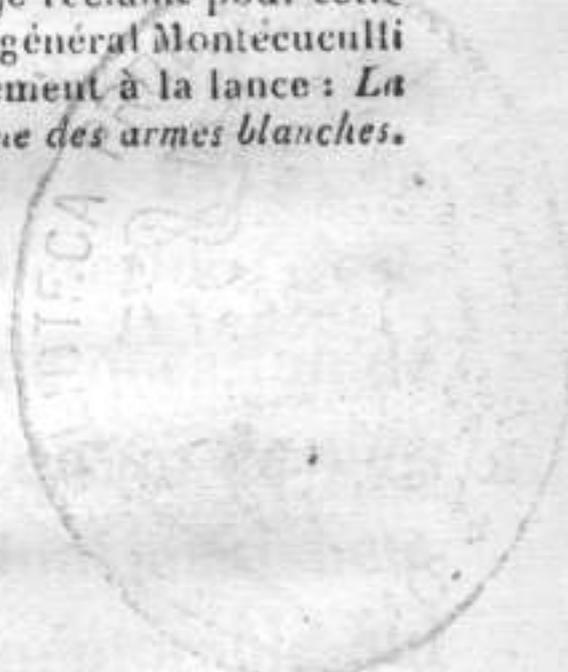
LIBRAIRIE MILITAIRE DE J. DUMAINE,

Libraire militaire de S. A. R. Mgr. le duc d'AUMALE,

(MAISON ANSELIN),

Rue et Passage Dauphine, 36.

1846.



ECOLE

DU TRAVAIL

ANNUAIRE DE LA MAISON

ORNE DE 21 GRAVURES EN TABLE-DUQUE

PAR M. B. B. B.

ANNUAIRE DE LA MAISON
ANNUAIRE DE LA MAISON
ANNUAIRE DE LA MAISON

ANNUAIRE DE LA MAISON
ANNUAIRE DE LA MAISON
ANNUAIRE DE LA MAISON

ANNUAIRE DE LA MAISON

ANNUAIRE DE LA MAISON

ANNUAIRE DE LA MAISON

ANNUAIRE DE LA MAISON

ANNUAIRE DE LA MAISON

ANNUAIRE DE LA MAISON

A L'ARMÉE.

La théorie que je dédie à l'armée, et dont mon père jeta les premiers fondements, après la bataille de Nazareth (1799), où quelques carabiniers de sa compagnie quittèrent leur rang pour combattre à la baïonnette et corps à corps les meilleurs cavaliers du monde, est le fruit de 40 années de travail. Elle reçut son application, de 1808 à 1815, en Espagne, en Portugal et à Waterloo, c'est-à-dire partout où je trouvai une occasion de la mettre en pratique, ainsi qu'un de mes élèves, le capitaine Gouache, dont je suis heureux de rappeler ici un trait mémorable qui lui mérita les ovations de l'armée. En 1811, dans l'Estramadure (Espagne), ce capitaine avait quitté le camp avec sa compagnie, forte de 70 hommes, pour aller faire une reconnaissance ; tout à coup il est enveloppé

par trois escadrons anglais qui le chargent à plusieurs reprises. Sa contenance ferme et résolue, ainsi qu'une manœuvre habile lui assurent une retraite qu'il n'aurait pu effectuer sans la confiance que ses hommes avaient dans leur chef et leur baïonnette. C'est un fait héroïque dont l'armée se glorifia, car on n'eut à déplorer la perte d'aucun de ces braves.

En 1830, voyant notre armée jeune et sans expérience de la guerre, je crus qu'il était du devoir d'un soldat de faire connaître tous les avantages qu'on peut tirer de la baïonnette, en assujettissant cette arme à des règles analogues à celles de l'escrime, et de manière qu'un certain nombre d'hommes s'en servant de concert ou isolément, d'après ces règles, concourent à la défense commune avec un avantage très marqué.

La méthode que j'enseigne depuis 1831, aux régiments en garnison à Paris, a reçu l'approbation de MM. les Membres du comité de l'infanterie et de la cavalerie, et M. le Ministre de la guerre, sur les rapports du comité, a décidé, les 13 février 1833 et 29 août

1836, que cette méthode pouvait être utilement enseignée dans les régiments d'infanterie.

Ma théorie, comme on le verra, ne change rien à l'ordre admirable des exercices et manœuvres de l'infanterie; je ne me suis occupé que d'exercer le soldat au maniement de la baïonnette, suivant moi, l'arme la plus terrible que l'on puisse opposer à son ennemi.

Je n'adopte point l'opinion du barbare Souwaroff : *La balle est folle, la baïonnette seule est sage*; mais je réclame pour la baïonnette le titre que le général Montecuculli accordait exclusivement à la lance, et je dis : *La baïonnette est la reine des armes blanches.*

ÉCOLE

DU TIRAILLEUR.



DIVISION DE L'ÉCOLE.



1. Cette école, qui a pour objet d'instruire le soldat au maniement de la baïonnette au bout du fusil, lui donne en même temps plus d'agilité, plus de souplesse, plus de force, plus de confiance en son arme; et c'est pour cette raison que les recrues seront exercées à cette école après celle de peloton.

2. L'école du tirailleur sera divisée en quatre parties.

La première comprendra la garde du tirailleur et les exercices des jambes: le soldat sera sans armes; la seconde, les principes des coups et des parades; la troisième, le maniement d'armes avec les passes et les voltes; la quatrième, la marche de front, la marche en bataille, la disposition contre la cavalerie, la manière de faire résister une ligne de tirailleurs à la baïonnette.

3. Chaque partie sera divisée en quatre leçons, comme il suit;

PREMIÈRE PARTIE.

1^{re} leçon. Garde du tirailleur et les passes.

2^e leçon. Les doubles passes.

3^e leçon. A droite, à gauche, demi-tour à droite et demi-tour à gauche.

4^e leçon. Les volte-face et le pas d'étude.

DEUXIÈME PARTIE.

1^{re} leçon. Garde contre l'infanterie et contre la cavalerie.

2^e leçon. Principes des coups. (Prime, tierce, quarte et coup lâché.)

3^e leçon. Principes des parades. (Prime à droite, prime à gauche, tierce, quarte, le contre de tierce et le contre de quarte.)

4^e leçon. Principes des ripostes, des feintes, des engagements et des dégagements.

TROISIÈME PARTIE.

1^{re} leçon. Maniement d'armes avec les passes.

2^e leçon. Maniement d'armes avec les doubles passes.

3^e leçon. Maniement d'armes avec les à-droite, les à-gauche, les demi-tours à droite et les demi-tours à gauche.

4^e leçon. Maniement d'armes avec les volte-face et le pas d'étude.

QUATRIÈME PARTIE.

1^{re} leçon. Position de résister à la baïonnette, principes du port d'armes pour marcher à la baïonnette, et la marche de front.

2^e leçon. Position de résister sur trois rangs, et la marche en bataille.

3^e leçon. Disposition contre la cavalerie.

4^e leçon. Résistance des tirailleurs formés en cercle; manière de se rallier par quatre, par huit, et par section.

4. Chaque leçon sera suivie d'observations qui auront pour objet de démontrer l'utilité des principes qu'on y aura prescrits.

5. Le ton du commandement sera toujours animé, et d'une étendue de voix proportionnée au nombre des hommes qu'on exercera.

6. Il y aura deux sortes de commandements: les commandements d'avertissement et ceux d'exécution.

7. Les commandements d'avertissement, qui seront distingués dans cette théorie par des lettres italiques, seront prononcés distinctement et dans le haut de la voix, en allongeant un peu la dernière syllabe.

8. Les commandements d'exécution seront distingués dans cette théorie par des majuscules, et seront prononcés d'un ton ferme et bref.

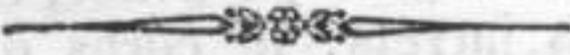
9. Les commandements dont l'énonciation sera séparée par deux tirets, seront coupés de même en les prononçant.

10. Les instructeurs expliqueront toujours, en peu de mots clairs et précis, ce qu'ils enseigneront; ils exécuteront toujours eux-mêmes ce qu'ils commanderont, afin de joindre ainsi l'exemple au précepte; ils s'attacheront à accoutumer l'homme à prendre lui-même la position qu'il devra avoir, et ne le toucheront, pour le placer, que lorsque son défaut d'intelligence les y obligera.

11. Les instructeurs auront soin de ne pas rebuter le soldat au commencement, par l'exécution

trop rigoureuse des principes qui sont exposés dans cet ouvrage. La parfaite régularité ne peut s'obtenir que successivement et par gradation.

PREMIÈRE PARTIE.



PRINCIPES GÉNÉRAUX.

12. La première partie de l'école du tirailleur sera enseignée à trois hommes, placés sur un rang, à un pas de distance les uns des autres.

Le soldat sera sans armes.

PREMIÈRE LEÇON.

Garde du Tirailleur et les Passes.

13. Les hommes prendront la position du soldat sans arme, après quoi l'instructeur commandera :

1. *Garde du tirailleur.*

2. *Prenez = GARDE.*

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

14. Faire un demi à droite sur le talon gauche en

plaçant le talon droit contre le milieu du pied gauche, les pointes des pieds ouvertes en équerre, les genoux tendus sans les roidir, le corps d'aplomb sur les hanches, les épaules effacées autant que possible sur la ligne du corps, les bras pendants naturellement (*Voy. fig. 1^{re}.*).

Deuxième mouvement.

15. Porter vivement le pied droit à environ 50 centimètres (18 pouces) en arrière et à 5 centimètres (2 pouces) sur la droite de la ligne du corps, la cheville faisant face en avant; en même temps plier sur les jarrets, le corps d'aplomb sur les hanches: la distance des pieds se mesure d'un talon à l'autre. (*Voy. fig. 2.*)

Les passes.

16. Le soldat étant bien placé dans la garde, lorsque l'instructeur voudra lui faire exécuter les passes, il commandera :

1. *Passe en avant,*

2. MARCHÉ.

17. Au commandement de marche, le soldat portera vivement le pied droit en avant du talon gauche, à 50 centimètres (18 pouces), sans déranger la position du corps: ce pied passera à 5 centimètres (2 pouces) du gauche, parallèlement à la ligne du corps, en rasant le sol, et prendra en avant la même position qu'il avait en arrière (*Voy. fig. 3.*).

18. Les hommes étant placés dans la position d'une passe en avant, lorsque l'instructeur voudra leur faire reprendre la garde, il commandera :

Reprenez—GARDE.

19. A ce commandement, le soldat reportera

Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



1^{er} Mouvement | Garde du tirailleur .

Passe en avant

Fig. 4.



Passe en arrière

vivement le pied droit en arrière, en observant ce qui a été prescrit pour le porter en avant, et reprendra ainsi la position de la garde, ayant soin de fléchir sur le jarret gauche à l'instant où le pied droit se trouve à la hauteur du gauche, afin d'éviter une secousse du corps.

Passé en arrière.

20. Le soldat étant dans la position de la garde, lorsque l'instructeur voudra faire exécuter une passe en arrière, il commandera :

1. *Passé en arrière.*

2. MARCHÉ.

21. Au commandement de marche, le soldat portera vivement le pied gauche à environ 50 centimètres (18 pouces) en arrière du talon droit, en maintenant la position du corps : ce pied passera à 5 centimètres du droit en rasant le sol, et prendra en arrière la même position qu'il avait en avant (*Voy. fig. 4.*).

22. Dans la position d'une passe en avant ou d'une passe en arrière, les jarrets seront toujours tendus. L'instructeur, après avoir rectifié la passe en arrière, fera aussitôt prendre la garde.

Passé à droite.

23. Le soldat étant en garde, lorsque l'instructeur voudra lui faire exécuter une passe à droite, il commandera :

1. *Passé à droite.*

2. MARCHÉ.

24. Au commandement de marche, le soldat, sans déranger la position du corps, portera, en

rasant le sol, le pied droit à 50 centimètres (18 pouces) sur la perpendiculaire de droite : ce pied se portera dans la même direction où il se trouvait à la position de la garde, en conservant, à cette distance, la même pose qu'il avait avant le mouvement. Dans cette position, le jarret gauche doit être tendu et le droit fléchi (*Voy. fig. 5.*).

Passe à gauche.

25. Le soldat ayant repris la position de la garde, l'instructeur fera exécuter la passe à gauche ; à cet effet, il commandera :

1. *Passe à gauche,*

2. MARCHÉ.

26. Au commandement de marche, le soldat portera vivement le pied gauche à 50 centimètres (18 pouces) sur la perpendiculaire de gauche, et conservera à cette distance la pose qu'il avait dans la garde (*Voy. fig. 6.*).

OBSERVATION.

27. L'instructeur ne perdra pas de vue que le poids du corps doit être également partagé sur les jambes, de manière que le centre de gravité tombe à égale distance des talons. L'homme sera ainsi en parfait équilibre, et aura la facilité de porter l'un ou l'autre pied, soit à droite, soit à gauche, et enfin dans toutes les directions.

28. L'instructeur devra aussi s'attacher à obtenir du soldat la vitesse des jambes : c'est un point essentiel que je recommande expressément à son attention ; il veillera également à ce que les hommes ne croisent pas les jambes dans la position de la garde et dans les mouvements des passes.

Lorsque l'instructeur voudra faire reposer les

Fig. 5

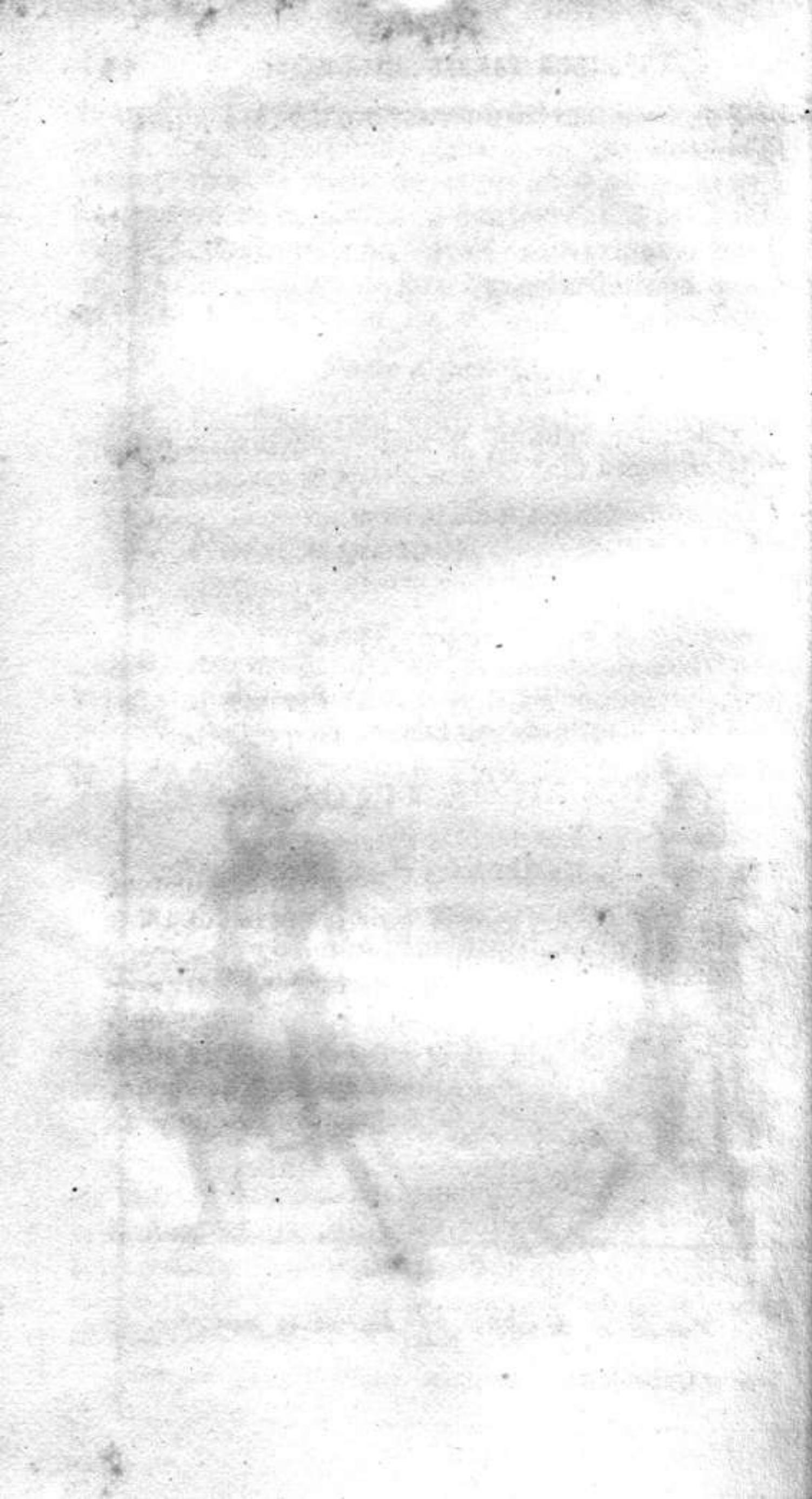


Fig. 6.



Passe à droite

Passe à gauche



hommes, sans leur faire quitter la position des pieds, l'instructeur commandera :

Repos.

A ce commandement, le soldat redressera les épaules; et l'instructeur voulant faire reprendre la garde, commandera :

Garde à vous.

A ce commandement, le soldat fléchira sur les cuisses en reprenant la position de la garde.

Les hommes étant dans la position de la garde du tirailleur, lorsque l'instructeur voudra faire reprendre la position du soldat sans armes, il commandera :

Garde à vous = PELOTON.

A ce commandement, le soldat portera le pied droit à côté du gauche en faisant face en tête.

DEUXIÈME LEÇON.

Les doubles Passes.

29. Lorsque les hommes exécuteront les passes avec facilité, on pourra leur démontrer les doubles passes en les décomposant, afin d'en faire mieux comprendre le mécanisme. Il y a deux manières d'exécuter les doubles passes : l'une consiste à s'avancer ou à s'éloigner très rapidement de son adversaire ; l'autre consiste à se porter sur sa droite ou sur sa gauche. Dans ces différents cas, on reprendra toujours la position de la garde.

30. L'instructeur voulant faire exécuter les doubles passes, fera prendre la garde ; après quoi il commandera :

1. *Double passe en avant.*

2. MARCHÉ.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

31. Comme il a été prescrit à la passe en avant, n° 17.

Deuxième mouvement.

32. Porter vivement le pied gauche à 50 centimètres (18 pouces) en avant du droit, pour reprendre la position de la garde.

Doubles passes en arrière.

33. Le soldat étant bien placé dans la garde, lorsque l'instructeur voudra faire exécuter cette double passe, il commandera :

1. *Double passe en arrière,*

2. MARCHÉ.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

34. Comme il est prescrit à la passe en arrière, n° 21.

Deuxième mouvement.

35. Porter vivement le pied droit à 50 centimètres (18 pouces) en arrière du pied gauche, en reprenant la garde.

36. Lorsque l'instructeur voudra faire exécuter la double passe à droite, il rectifiera la garde avec soin, après quoi, il commandera :

1. *Double passe à droite,*

2. MARCHÉ.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

37. Comme il a été prescrit à la passe à droite, n° 21.

Deuxième mouvement.

38. Porter vivement le pied gauche à 50 centimètres (18 pouces) sur la ligne perpendiculaire en avant du talon droit en reprenant la garde.

Double passe à gauche.

39. L'instructeur, après avoir rectifié la double passe à droite, fera exécuter la double passe à gauche; à cet effet, il commandera :

1. *Double passe à gauche,*

2, MARCHÉ.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

40. Comme il a été indiqué à la passe à gauche, n^o 26.

Deuxième mouvement.

41. Porter vivement le pied droit à 50 centimètres (18 pouces) en arrière sur la ligne du corps en reprenant la garde.

OBSERVATION.

42. L'instructeur fera décomposer les doubles passes jusqu'à ce que les hommes aient acquis de l'assurance dans leur équilibre et une parfaite régularité; alors, il fera exécuter les doubles passes en un seul temps. Il portera son attention à ce que les hommes ne fassent pas ces mouvements en sautant: mouvements qui d'ailleurs sont nuisibles aux principes de cette leçon.

TROISIÈME LEÇON

A droite, à gauche, demi-tour à droite et demi-tour à gauche.

43. L'instructeur voulant faire exécuter les

à-droite, fera prendre la garde au soldat, après quoi, il commandera :

1. *Face à droite.*

2. *Peloton, = (à) DROITE.*

44. Au deuxième commandement, le soldat fera un à-droite, comme si l'on faisait par le flanc droit en tournant sur le talon gauche, et portant en même temps le pied droit en arrière pour aller prendre sa place de la position de garde. Dans ce mouvement, le soldat portera le poids du corps sur la jambe gauche, sans perdre la position d'être ployé sur les deux jarrets.

45. L'instructeur fera exécuter les à-gauche par les commandements suivants.

1. *Face à gauche.*

2. *Peloton = (à) GAUCHE.*

46. Au commandement de gauche, le soldat fera un à-gauche comme si l'on faisait par le flanc gauche, en observant tout ce qui a été prescrit pour faire face à droite.

Le demi-tour à droite.

47. Le soldat étant bien en garde, lorsque l'instructeur voudra faire exécuter le demi-tour à droite, il commandera :

1. *Face en arrière à droite.*

2. *Demi-tour = (à) DROITE.*

48. Au commandement de droite, le soldat fera un demi-tour à droite sur le talon gauche pour se trouver face en arrière à droite, et portera, en même temps, le pied droit en arrière du gauche,

ans sa position de garde, que l'on conserve dans le mouvement, en portant le poids du corps sur la partie gauche.

Le demi-tour à gauche.

49. L'instructeur, après avoir rectifié le demi-tour à droite, commandera :

1. *Face en arrière à gauche.*

2. *Demi-tour = (à) GAUCHE.*

50. Au commandement de gauche, le soldat fera un demi-tour à gauche sur le talon gauche, en faisant face en arrière à gauche et en observant ce qui a été prescrit pour le demi-tour à droite.

OBSERVATION.

51. Les à-droite, les à-gauche, les demi-tours à droite et les demi-tours à gauche sont de la plus grande importance ; ils donnent à l'homme l'agilité indispensable dans une instruction où le succès dépend souvent de la célérité dans les mouvements. Aussi, l'instructeur devra souvent répéter cette leçon ; il fera comprendre au soldat que pour pivoter sur le talon gauche en maintenant l'équilibre, il faut que le poids du corps se trouve toujours sur cette partie pendant le mouvement.

52. Il portera aussi son attention sur la distance des pieds ; car, si l'homme a plus de 50 centimètres (18 pouces) entre les talons, il sera forcé de faire des efforts pour tourner.

QUATRIÈME LEÇON.

Les volte-face et le pas d'étude.

Volte-face.

53. L'instructeur, voulant faire exécuter les vol-

te-face, fera prendre la position de la garde et commandera :

1. *Volte-face à droite,*

2. MARCHÉ.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

54. Au commandement de volte-face, le soldat portera le poids du corps sur la jambe droite, et au commandement de marche, il fera un demi-tour à droite sur le talon droit pour faire face en arrière à droite en reprenant la garde.

Deuxième mouvement.

55. Faire un second demi-tour à droite sur le talon gauche, en observant ce qui a été prescrit, n° 48.

56. L'instructeur voulant faire exécuter la volte-face à gauche, commandera :

1. *Volte-face à gauche,*

2. MARCHÉ.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

57. Faire un demi-tour à gauche sur le talon droit pour faire face en arrière à gauche en observant tout ce qui a été prescrit au premier mouvement de la volte-face à droite, n° 54.

Deuxième mouvement

58. Faire un second demi-tour à gauche sur le talon gauche, en faisant face en avant et en observant les principes qui ont été prescrits au demi-tour à gauche, n° 50.

59. Lorsque l'instructeur verra que les volte-face s'exécuteront avec précision, il pourra les faire en un seul temps, en observant la cadence entre ces deux mouvements d'un quatre-vingt-dixième de minute.

Pas d'étude.

60. La longueur du pas d'étude est de 13 centimètres (5 pouces) au plus, sa vitesse est de 76 pas à la minute. L'instructeur obtiendra cette cadence, en comptant une, deux, très vite pour un pas, et pour le faire exécuter, il commandera :

1. *Un pas d'étude en avant,*

2. MARCHÉ.

61. Au commandement de marche, le soldat avancera vivement le pied gauche de 13 centimètres (5 pouces); le pied droit doit immédiatement suivre d'autant, tous deux en rasant le sol, sans que le corps soit dérangé de sa position, et de manière que l'on marche en conservant toujours entre les talons, la distance où ils se trouvaient avant la marche.

62. L'instructeur voulant faire exécuter le pas d'étude en arrière, commandera :

1. *Un pas d'étude en arrière,*

2. MARCHÉ.

63. Au commandement de marche, le soldat portera vivement le pied droit de 13 centimètres (5 pouces) en arrière, le gauche suivra d'autant, et l'on observera les mêmes principes que pour le pas d'étude en avant.

OBSERVATION.

64. L'instructeur veillera à ce que les volte-face s'exécutent toujours en faisant le premier demi-

tour sur le pied droit, et que le poids du corps se porte toutes les fois sur la partie qui pivote. Quant au pas d'étude, il est très important, et il exige toutes sortes de soins de la part des instructeurs. Lorsqu'ils verront qu'il est exécuté avec précision, ils pourront en faire faire une série de six ou huit, en veillant à ce que les hommes ne croisent pas les jambes, ce qui leur ferait perdre l'équilibre du corps et les ferait marcher dans une fausse direction, et ce qui est d'ailleurs contraire à l'instruction.

Enfin si cette première partie est exécutée avec précision, elle aura l'avantage d'augmenter la force des muscles et des articulations des cuisses, des genoux et des pieds, rendra toutes ces parties plus souples et donnera une très grande assurance dans l'équilibre.

DEUXIÈME PARTIE.

65. L'instructeur ne passera à cette partie que lorsqu'il verra le soldat bien affermi dans la précédente.

Il placera les hommes sur un rang, à un pas de distance les uns des autres; ils seront armés du fusil, la baïonnette au canon.

PREMIÈRE LEÇON.

Garde contre l'infanterie et garde contre la cavalerie.

66. Les soldats étant reposés sur les armes, lorsque l'instructeur voudra faire prendre la garde

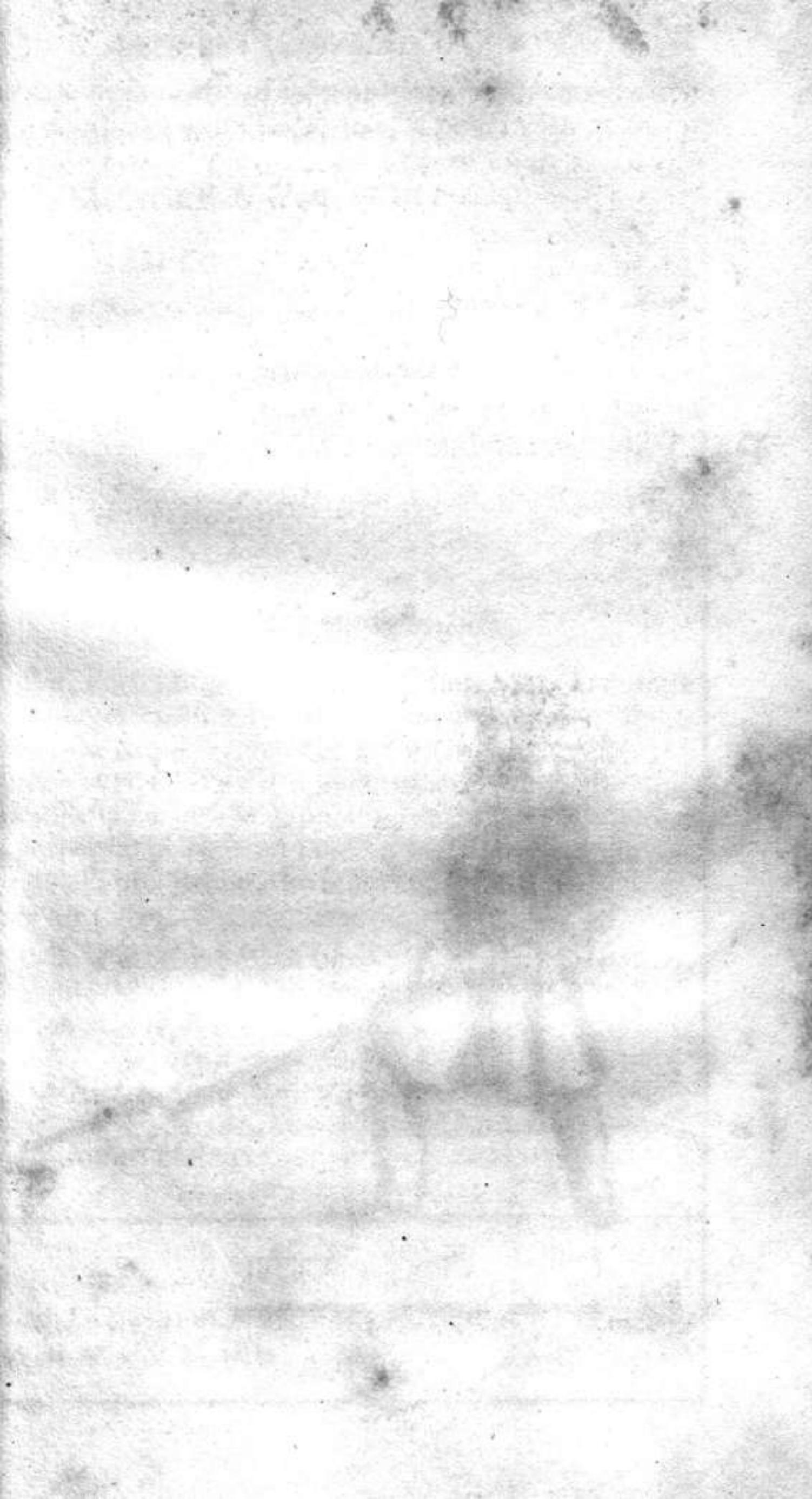


Fig. 7.



Garde contre infanterie

contre l'infanterie, il fera porter les armes, alignera à droite, et commandera :

1. *Contre infanterie,*

2. *Assurez* = ARME.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

67. Comme le premier mouvement du premier temps de la charge, à l'exception que le talon droit vient se placer contre le milieu du pied gauche, comme il est indiqué au premier mouvement de la garde du tirailleur, n^o 14.

Deuxième mouvement.

68. Porter le pied droit en arrière, en exécutant ce qui a été prescrit au deuxième mouvement de la garde du tirailleur n^o 15. En même temps abattre l'arme avec la main droite dans la main gauche, qui viendra la saisir à la capucine, et la plaçant devant le corps, la platine en l'air, la main droite appuyée contre l'aîne droite, la main gauche sur la cuisse gauche (*Voy. fig. 7.*).

69. Le soldat étant ainsi placé en garde contre l'infanterie, lorsque l'instructeur voudra faire porter les armes, il commandera :

Portez = (*vos*) ARMES.

Un temps et deux mouvements.

70. Le premier et le deuxième mouvement s'exécuteront comme il est prescrit au premier et au deuxième mouvement de porter les armes, étant dans la position de baïonnette croisée, école du soldat n^o 100 et 101.

Garde contre la cavalerie.

71. Lorsque l'instructeur voudra faire prendre cette garde, il commandera :

1. *Contre cavalerie.*

2. *Assurez=ARME.*

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

72. Comme le premier mouvement de la garde contre l'infanterie, n° 67.

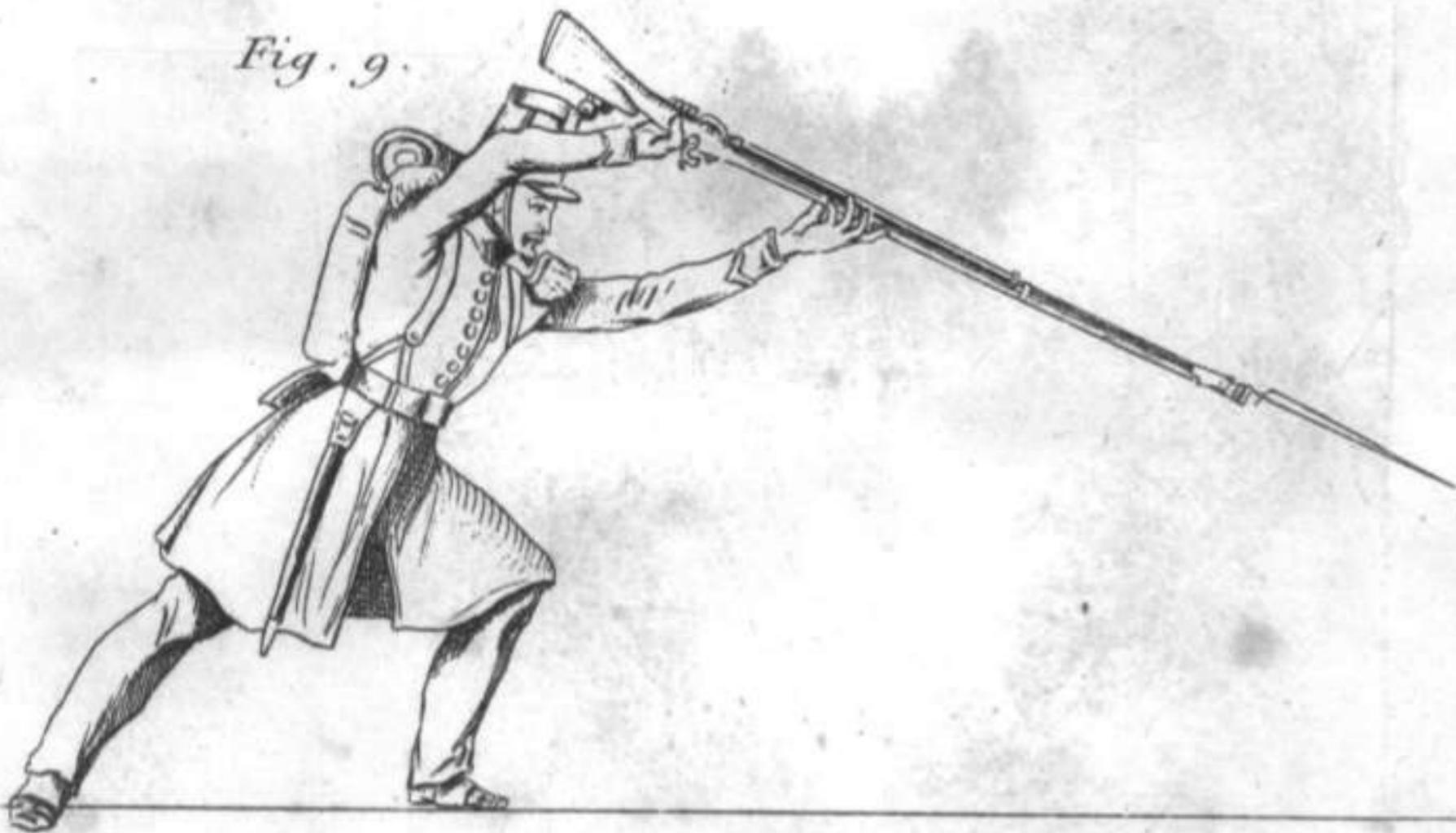
Deuxième mouvement.

73. Porter vivement le pied droit à environ 50 centimètres (18 pouces) en arrière et à 5 centimètres (2 pouces) sur la droite hors de la ligne du talon gauche, la cheville du droit faisant face en avant; en même temps abattre l'arme avec la main droite, dans la main gauche, qui la saisira à la capucine, la platine en dessus, le coude gauche près du corps, la main droite appuyée contre la hanche droite, la pointe de la baïonnette à la hauteur de l'œil, les jarrets ployés, le corps d'aplomb sur les hanches. (*Voy. fig. 8.*)

OBSERVATIONS.

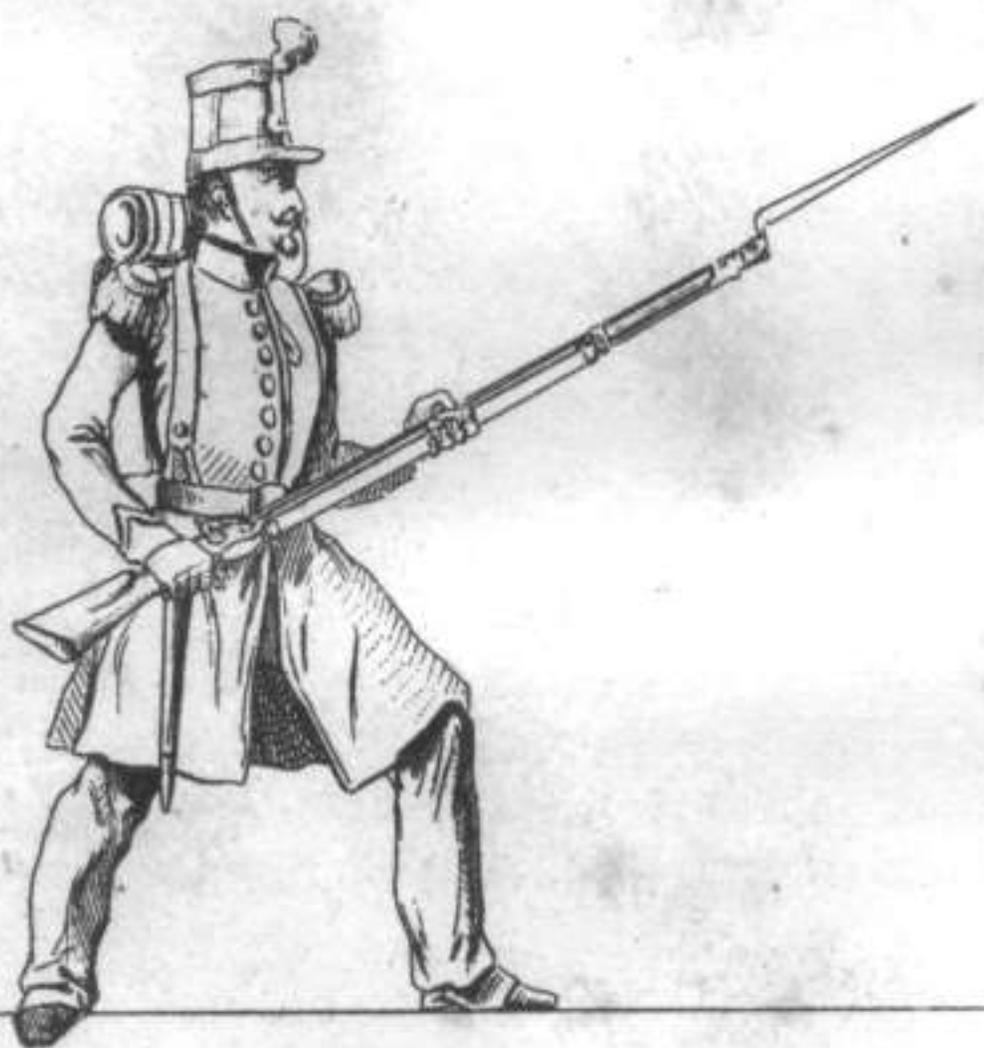
74. Dans ces deux gardes, l'instructeur ne perdra pas de vue que le poids du corps doit être porté autant sur la jambe droite que sur la jambe gauche. Il doit aussi faire comprendre au soldat que pour être bien en garde, toutes les parties du corps doivent être dans un état parfait de souplesse, et que la moindre roideur dans les mouvements l'empêcherait d'agir avec promptitude. Je recommande l'observation de ce précepte d'une manière toute particulière, parce qu'ils s'applique à tous les mouvements de cette école, dont ils sont les véritables principes.

Fig. 9.



Coup de prime

Fig. 8.



Garde contre cavalerie

DEUXIÈME LEÇON.

Principes des coups, savoir : prime, tierce, quarte, coup lâché.

Le coup de prime.

75. Le soldat étant dans la position de la garde contre la cavalerie, lorsque l'instructeur voudra faire exécuter le coup de prime, il commandera :

En prime, pointez = ARME.

76. Au commandement d'arme, le soldat avancera vivement l'arme, en dirigeant la pointe de la baïonnette à hauteur de la poitrine de l'homme, le bras gauche allongé, le droit un peu ployé, le fusil tourné la sous-garde en l'air, la crosse à 13 centimètres (5 pouces) au-dessus du sommet de la tête et 16 centimètres (6 pouces) sur la droite de la ligne des épaules, le haut du corps en avant, la hanche droite un peu creusée, le jarret gauche fléchi, le droit tendu, et les yeux fixant la pointe de la baïonnette sur la gauche de l'arme (Voy. fig. 9.).

77. L'instructeur rectifiera de suite cette position, et fera reprendre la garde par le commandement suivant :

Assurez = ARME.

78. Au commandement d'arme, quelle que soit la garde dans laquelle on se trouve avant l'exécution d'un coup ou d'une parade, le soldat reprendra toujours la garde qui précédait ce mouvement.

Le coup de tierce.

79. Le soldat étant bien en garde contre la cavalerie, l'instructeur commandera :

En tierce, pointez = ARME.

80. Au commandement d'arme, le soldat avancera vivement l'arme, en allongeant le bras gauche, le droit un peu ployé : le fusil ainsi placé se trouve horizontal, la sous-garde en l'air, la crosse appuyée contre l'avant-bras, à 16 centimètres (6 pouces) de la figure, le haut du corps en avant, la hanche droite un peu creusée, le jarret gauche fléchi, le droit tendu, les yeux fixés sur la pointe de la baïonnette vers la gauche de l'arme (*Voy. fig. 10.*).

Le coup de quarte.

81. L'instructeur, après avoir fait reprendre la garde contre la cavalerie, commandera :

En quarte, pointez = ARME.

82. Au commandement d'arme, le soldat avancera vivement l'arme en la tournant de la main droite en dedans, et en la portant sur la ligne du corps à gauche, le bras gauche tendu dans toute sa longueur, le coude du droit ne quittant pas le corps, l'arme horizontale, la platine en bas, la crosse sous l'aisselle gauche, le haut du corps en avant, la hanche droite creusée, le jarret gauche fléchi, le droit tendu et les yeux fixés sur la pointe de la baïonnette (*Voy. fig. 11.*).

Le coup lâché.

83. L'instructeur, voyant l'homme bien placé dans la garde contre la cavalerie, commandera :

Coup lâché = ARME.

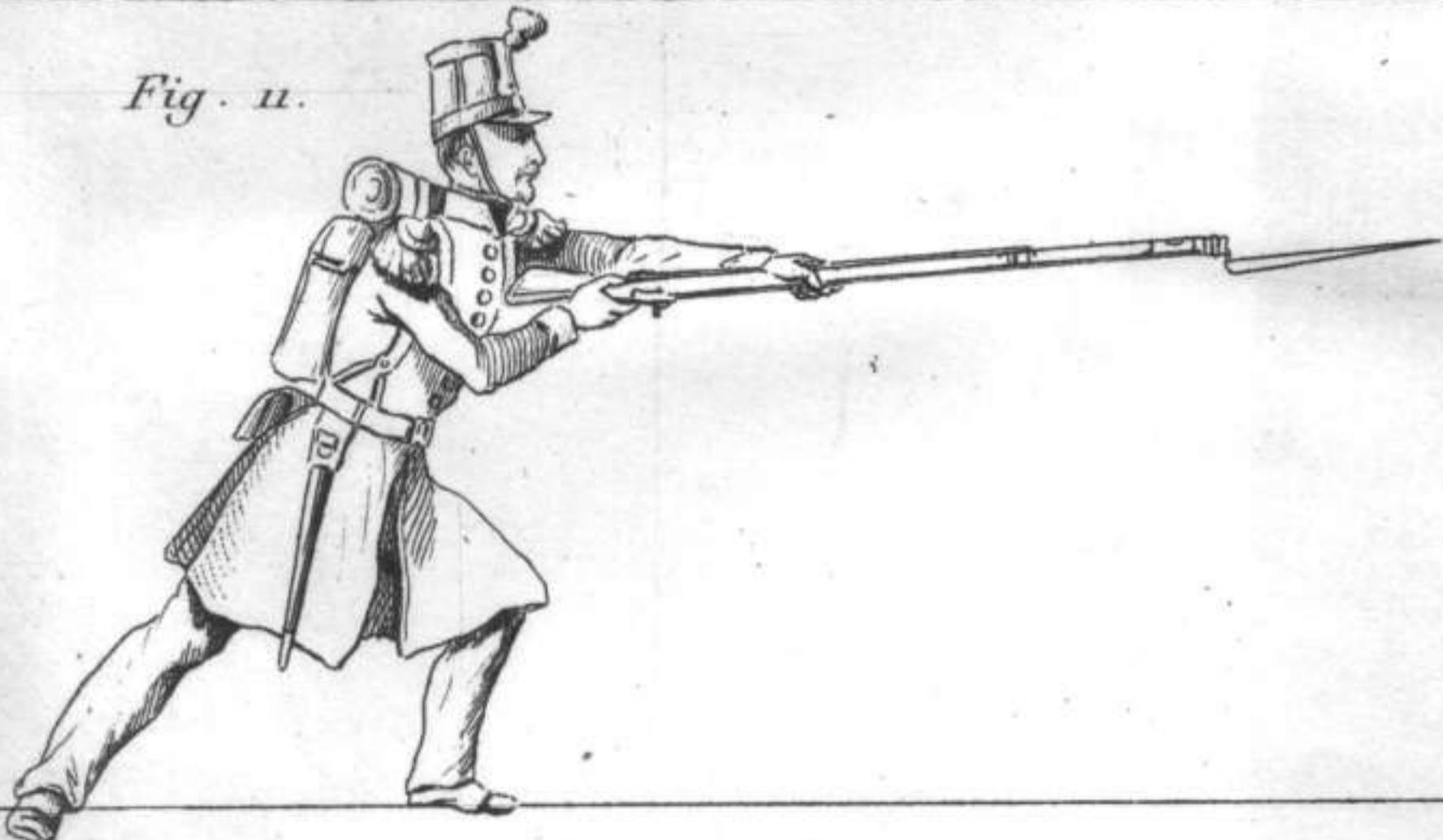
84. Au commandement d'arme, le soldat avancera vivement l'arme des deux mains, après quoi il la lâchera de la main gauche, le plat de la crosse retenu dans toute sa longueur par l'avant-bras droit, la main gauche dans sa position, prête à recevoir l'arme, le fusil tourné la platine en l'air, la pointe

Fig. 10.



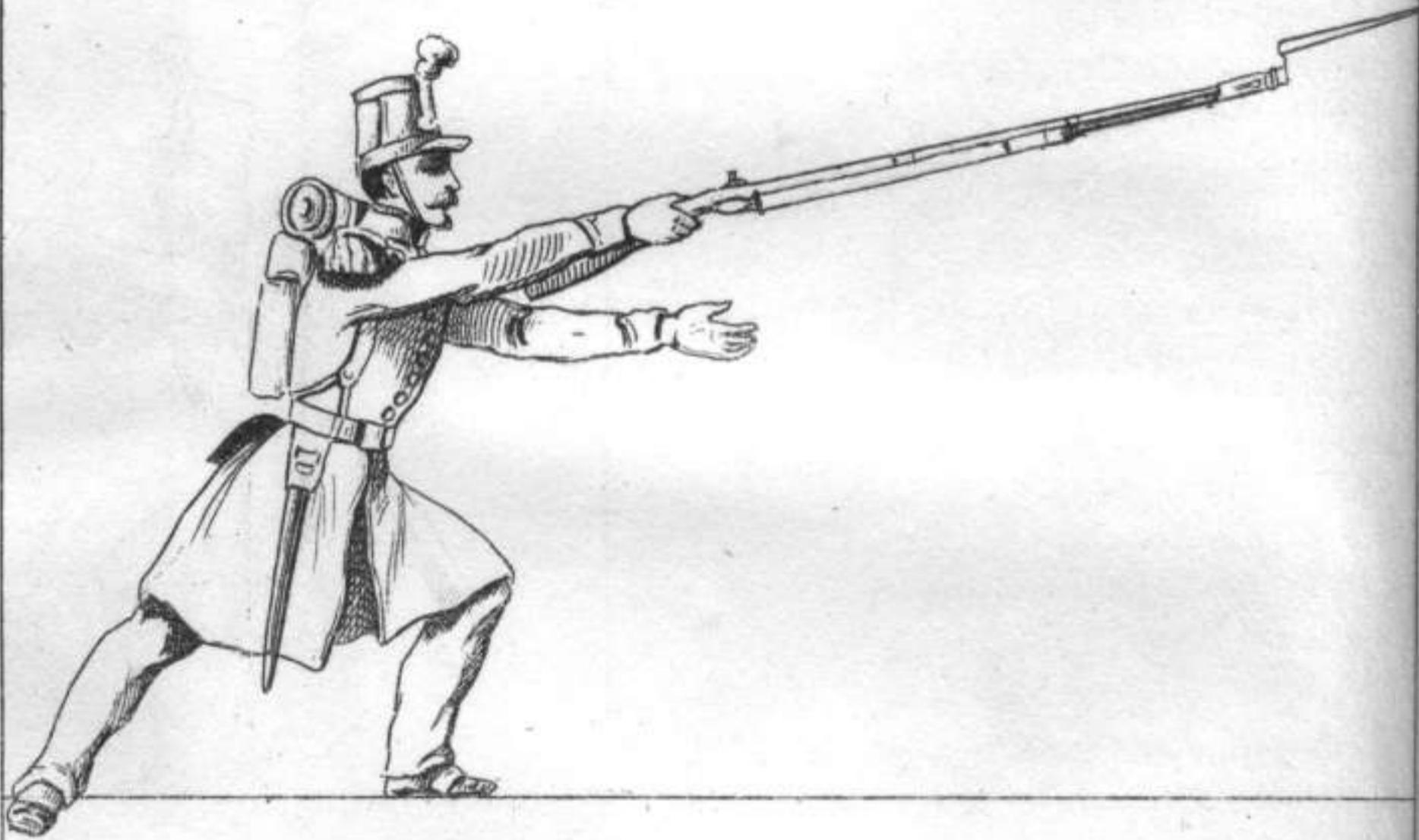
Coup de tierce

Fig. 11.



Coup de quarte

Fig. 12.



Coup lâché

la baïonnette dirigée à la hauteur de la poitrine de l'homme ; le bras étant au bout de son extension, retirer vivement l'arme en reprenant la position de la garde contre la cavalerie. Pendant l'exécution de ce coup, le haut du corps doit se porter un peu en avant, sans tendre les jarrets, mais ayant soin d'être fortement appuyé sur les jambes et en creusant un peu la hanche droite (*Voy. fig. 12.*).

OBSERVATION.

§5. L'instructeur fera aussi exécuter les coups dans la garde contre l'infanterie, après qu'il sera satisfait de la régularité des coups dans la position de la garde contre la cavalerie. Il portera son attention à ce que l'arme forme opposition dans la ligne du coup tiré, c'est-à-dire que, lorsqu'on portera le coup de prime et celui de tierce, l'arme devra se trouver à droite, de telle manière que l'on soit couvert sur la droite du corps.

Si le coup est en quarte, on doit même être couvert sur la ligne gauche du corps.

L'instructeur s'efforcera de rendre le coup lâché familier au soldat, parce que l'on peut en faire usage dans toutes les circonstances, sans avoir égard à la position de l'arme adverse. D'ailleurs, je le recommande d'une manière toute particulière, par la raison que le coup lâché touche à 3 mètres (9 pieds), lorsque l'homme est isolé ; et dans les rangs, on touche à 2 mètres 66 centimètres (8 pieds).

Lorsque l'instructeur sera satisfait de la régularité des trois premiers coups, il pourra les faire exécuter sans décomposer, en comptant *un* pour porter le coup, et *deux* pour reprendre la garde.

TROISIÈME LEÇON.

Principes des parades, savoir : prime à droite, prime à gauche, tierce, quarte, le contre de tierce et le contre de quarte.

Prime à droite.

86. Le soldat étant bien placé dans la position de la garde contre la cavalerie, lorsque l'instructeur voudra faire exécuter la parade de prime à droite, il commandera :

En prime à droite, parez = ARME.

87. Au commandement d'arme, le soldat décrira vivement un cercle de gauche à droite avec la pointe de la baïonnette que l'on dirige sur la droite du corps, en tournant brusquement l'arme, la baguette en l'air, le bras gauche fléchi formant à peu près un angle droit, le coude à 8 centimètres (3 pouces) du corps, et sur la ligne des boutons de l'habit, la main à hauteur du front, le bras droit un peu ployé, la main à hauteur du sommet du shako et à 16 centimètres (6 pouces) sur la droite de la ligne du corps à droite, les yeux fixant la pointe de la baïonnette sur la gauche de l'arme (Voy. fig. 13.).

Prime à gauche.

88. L'instructeur fera reprendre la garde contre la cavalerie, après quoi, il commandera :

En prime à gauche, parez = ARME.

89. Au commandement d'arme, le soldat décrira vivement un cercle de droite à gauche avec la pointe de la baïonnette que l'on dirige sur la ligne du corps à gauche; en même temps tourner brusquement l'arme, la baguette en l'air, et la porter sur la gauche du corps, le bras gauche fléchi en angle droit, la main à hauteur de l'œil gauche, le

Fig. 13.



Parade de prime à droite

Fig. 14.



Fig. 15.



Fig. 16.



Parade de prime à gauche . Parade de tierce .

Parade de quarte

bras droit un peu ployé, la main à hauteur du sommet du shako, et 16 centimètres (6 pouces) sur la droite de la ligne du corps à droite, les yeux fixés sur la pointe de la baïonnette vers la gauche de l'arme (*Voy. fig. 14.*).

La parade de tierce.

90. L'instructeur rectifiera la parade de prime à gauche, et fera reprendre la garde contre la cavalerie, après quoi, il commandera :

En tierce, parez = ARME.

91. Au commandement d'arme, le soldat dirigera vivement l'arme à 11 centimètres (4 p^o) sur la droite de la ligne du corps à droite, la pointe de la baïonnette à hauteur des yeux; ce mouvement imprimé à l'arme par la main gauche sans que le coude quitte le corps, la main droite reste appuyée contre la hanche droite (*Voy. fig. 15.*).

La parade de quarte.

92. Lorsque l'instructeur voudra faire exécuter cette parade, il fera reprendre la garde contre la cavalerie et commandera :

En quarte, parez = ARME.

93. A ce commandement, le soldat dirigera vivement l'arme au milieu du corps, la main droite appuyée à 8 centimètres (3 pouces) sur la gauche du nombril, la main gauche vis-à-vis de l'épaule gauche et à hauteur du tétou gauche, le coude fléchi et près du corps, les épaules carrément, le fusil tourné la platine en avant, et les yeux fixés sur la pointe de la baïonnette. (*Voy. fig. 16.*)

Le contre de tierce.

94. Lorsque l'instructeur voudra faire exécuter

le contre de tierce, il fera prendre au soldat la garde contre la cavalerie, et commandera :

Contre de tierce, parez = ARME.

95. Au commandement d'arme, le soldat décrira avec la pointe de sa baïonnette, un cercle de 16 centimètres (6 pouces) de diamètre, de gauche à droite et en montant. Ce mouvement doit se faire de la main gauche, sans que le coude quitte le corps, la main droite ne bougeant pas de sa position.

Le contre de quarte.

96. L'instructeur fera reporter l'arme qui se trouve à droite, au milieu du corps, et commandera :

Contre de quarte, parez = ARME.

97. Au commandement d'arme, le soldat exécutera tout ce qui a été indiqué au contre de tierce, à l'exception que l'on doit décrire le cercle de droite à gauche, en prenant la position de la parade de quarte.

OBSERVATION.

98. Dans les exercices des parades, le poids du corps doit être porté autant sur la jambe droite que sur la jambe gauche ; l'équilibre en sera plus sûr, on aura plus de vitesse, de précision et de force. Les contres sont de la dernière importance : par eux, le soldat acquerra de la facilité et de l'activité dans ses mouvements, et parviendra à détourner tous les coups. Je les recommande d'une manière toute particulière. L'instructeur portera aussi son attention à ce que les parades s'exécutent au moyen seul des bras, sans que le corps bouge de sa position de garde.

QUATRIÈME LEÇON.

Principes des ripostes, des feintes, des engagements
et des dégagements.

Des ripostes.

99. Lorsque l'instructeur voudra faire exécuter les ripostes, il fera prendre la garde contre la cavalerie, et commandera :

1. *En prime à droite (ou à gauche),
parez,*

2. *En prime, pointez = ARME.*

100. Au deuxième commandement, le soldat pare prime ; après quoi il porte le coup de prime et reprend la position de la parade de prime, immédiatement après le coup, en observant la cadence, entre la parade et le coup, d'un soixantième de minute dans le commencement, et ensuite on pourra augmenter cette cadence jusqu'à un quatre-vingt-dixième de minute.

101. Lorsque l'instructeur voudra faire exécuter la riposte en tierce, il fera reprendre la garde contre la cavalerie, et commandera :

1. *En tierce, parez,*

2. *En tierce, pointez = ARME.*

102. Au commandement d'arme, le soldat pare tierce et porte le coup de tierce en observant la cadence de la parade et du coup, comme il a été prescrit dans le mouvement précédent.

103. L'instructeur pourra aussi faire exécuter la riposte de prime après la parade de tierce.

104. Pour faire exécuter la riposte de quarte,

L'instructeur fera reprendre la garde contre la cavalerie, et commandera :

1. *En quarte, parez.*

2. *En quarte, pointez = ARME.*

105. Au deuxième commandement, le soldat pare quarte, riposte quarte et reprend la position de la parade de quarte.

106. Si l'instructeur voulait faire exécuter une riposte, après la parade du contre de tierce, il commandera :

1. *Contre de tierce, parez.*

2. *En tierce, pointez = ARME.*

107. Au commandement d'arme, le soldat pare le contre de tierce, porte la riposte de tierce et reprend la position de la parade de tierce. L'instructeur pourra aussi faire exécuter la riposte de prime après le contre de tierce.

108. Lorsque l'instructeur voudra faire exécuter la riposte de quarte, après la parade du contre de quarte, il placera le soldat dans la garde contre la cavalerie, et commandera :

1. *Contre de quarte, parez.*

2. *En quarte, pointez = ARME.*

109. Au commandement d'arme, le soldat pare le contre de quarte, porte le coup de quarte et reprend la position de la parade de quarte.

110. L'instructeur pourra faire exécuter la riposte du coup lâché, après la parade de tierce de quarte, le contre de tierce ou le contre de quarte, en observant les commandements suivants :

1. *En tierce (ou en quarte), parez.*

2. *Coup lâché* = ARME.

1. *Contre de tierce (ou de quarte),
parez.*

2. *Coup lâché* = ARME.

Les feintes.

111. Les feintes ne se font que pour forcer son ennemi à parer du côté opposé à celui par où on veut le toucher.

L'homme étant placé en garde contre l'infanterie, l'instructeur commandera :

1. *Feinte en tierce (ou en quarte).*

2. *Pointez* = ARME.

112. Au deuxième commandement, le soldat avancera vivement l'arme de 8 centimètres (3 pouces) comme s'il voulait porter le coup de tierce, en dirigeant la pointe de sa baïonnette à la hauteur de la poitrine, sans déranger la position du corps. Ce mouvement doit être bien prononcé et exécuté des mains seulement.

113. Quand l'instructeur voudra faire reprendre la position de la garde, il commandera :

Assurez = ARME.

114. A ce commandement, le soldat reprendra la garde contre l'infanterie.

Les engagements.

115. C'est joindre sa baïonnette à celle de son adversaire. Si en la joignant, l'arme adverse se trouve à droite, l'on est engagé de tierce; si au contraire l'arme adverse se trouve à gauche, l'engagement est de quarte.

Des dégagements.

116. Dégager, c'est transporter ou passer la pointe de sa baïonnette d'un côté à l'autre, par-dessus ou par-dessous celle de l'adversaire pour le frapper de quarte en tierce ou de tierce en quarte, en prenant l'opposition du côté de l'arme adverse.

OBSERVATION.

117. L'instructeur ne perdra pas de vue que les ripostes sont de la dernière importance ; car lorsque le soldat sera parvenu à les faire avec régularité, il pourra facilement être vainqueur dans un combat d'homme à homme. Je les recommande à son attention.

118. Les tirailleurs étant libres de porter leurs armes à volonté, j'ai cru qu'il était convenable d'indiquer au soldat, d'une manière uniforme, le moyen de se mettre en garde contre l'infanterie et contre la cavalerie, étant dans la position de l'arme portée en sous-officier ; à cet effet, l'instructeur fera prendre cette position, et commandera ce qui a été prescrit pour la garde contre l'infanterie et contre la cavalerie, en observant que, dans le premier mouvement de la garde contre l'infanterie, l'homme ne fait aucun mouvement avec son arme, et que dans le premier mouvement de la garde contre la cavalerie, le soldat élèvera un peu l'arme avec la main droite. Ainsi les instructeurs pourront faire exécuter ce qui vient d'être prescrit lorsqu'ils seront satisfaits de la régularité des deux gardes, l'arme portée comme soldat.

119. L'instructeur s'attachera à faire comprendre au soldat que les feintes, les engagements et les dégagements ne se font que dans le cas où l'on se trouve seul à seul avec son ennemi ; et pour en donner une idée au soldat, il fera sortir un homme du rang qu'il placera dans la garde contre l'infanterie et ensuite dans la garde contre la cavalerie, et lui fera exécuter ces mouvements.

TROISIÈME PARTIE.



120. Cette partie se compose de la répétition des deux premières, pour mettre en exécution les coups et les parades avec les mouvements des jambes. L'instructeur placera les hommes sur un rang, à trois pas de distance les uns des autres.

PREMIÈRE LEÇON.

Maniement d'armes avec les passes.

121. L'instructeur voulant faire exécuter cette leçon, fera prendre au soldat la garde contre l'infanterie, et commandera :

- 1^{re} Série.
1. *En prime à droite, parez
passe en avant* = MARCHÉ.
 2. *En quarte, parez; reprenez* =
GARDE.
 3. *En quarte, pointez* = ARME.
 4. *Assurez* = ARME.

- 2^e
1. *En prime à gauche, parez;
passe en arrière* = MARCHÉ.
 2. *En tierce, parez=reprenez* =
GARDE.
 3. *En tierce, pointez* = ARME.
 4. *Assurez* = ARME.

3^e Série.

1. *En prime à gauche, parez; passez à droite = MARCHÉ.*
2. *En tierce, parez; reprenez = GARDE.*
3. *En tierce, pointez = ARME.*
4. *Assurez = ARME.*

4^e

1. *En prime à droite parez; passe à gauche = MARCHÉ.*
2. *En quarte parez; reprenez = GARDE.*
3. *En quarte, pointez = ARME.*
4. *Assurez = ARME.*

5^e

1. *En tierce, parez; passe en avant = MARCHÉ.*
2. *Contre de tierce, parez; reprenez = GARDE.*
3. *Coup lâché = ARME.*
4. *Assurez = ARME.*

6^e

1. *En quarte, parez; passe en arrière = MARCHÉ.*
2. *Contre de quarte, parez; reprenez = GARDE.*
3. *En quarte, pointez = ARME.*
4. *Assurez = ARME.*

OBSERVATION.

122. La passe en avant se fait pour être en mesure de frapper son adversaire : dans ce mouvement la parade doit précéder la passe. Les passes en arrière, à droite à gauche, sont des moyens pour éviter les coups de son adversaire ; dans ces mouvements les passes peuvent se faire en même temps que les parades.

L'instructeur fera exécuter ces mouvements dans la garde contre la cavalerie, et il s'attachera à obtenir du soldat une grande vitesse dans l'exécution, mais seulement, lorsqu'il verra le soldat bien affermi dans ces principes.

DEUXIÈME LEÇON.

Maniement d'armes avec les doubles passes.

123. Le soldat étant placé dans la position de la garde contre l'infanterie, lorsque l'instructeur voudra faire exécuter cette leçon, il commandera :

- 1^{re} Série. {
1. *En tierce et en quarte, parez ; double passe en avant = MARCHE.*
 2. *En quarte, pointez = ARME.*
 3. *Assurez = ARME.*

- 2^e Série. {
1. *En quarte et en tierce, parez ; double passe en arrière = MARCHE.*
 2. *En tierce pointez = ARME.*
 3. *Assurez = ARME.*

3^e Série.

1. *En prime à gauche, parez; double passe à droite = MARCHÉ.*
2. *En tierce, parez; ARME.*
3. *En tierce, pointez = ARME.*
4. *Assurez = ARME.*

4^e

1. *En prime à droite, parez; double passe à gauche = MARCHÉ.*
2. *En quarte, parez = ARME.*
3. *En quarte, pointez = ARME.*
4. *Assurez = ARME.*

5^e

1. *En prime à gauche, parez, double passe en avant = MARCHÉ,*
2. *En tierce, parez; double passe en arrière = MARCHÉ.*
3. *En prime, pointez = ARME.*
4. *Assurez = ARME.*

6^e

1. *En prime à droite, parez; double passe en arrière = MARCHÉ.*
2. *En quarte, parez; double passe en avant = MARCHÉ.*
3. *En quarte, pointez = ARME.*
4. *Assurez = ARME.*

OBSERVATION.

124. Dans l'exercice des coups, des parades avec les mouvements des jambes, lorsque l'on commande de parer tierce; quarte et double passe en avant, le soldat doit parer tierce sans bouger de sa place, et quarte en exécutant la double passe. Ainsi il doit parer à droite et à gauche en se portant en avant, et bien entendu qu'il doit faire précéder la parade de tierce. Dans cette circonstance, le soldat se trouve avoir fait deux parades avec la double passe en avant: la position du départ est la garde contre l'infanterie, et le dernier mouvement est la parade de quarte. C'est dans cette position que le soldat exécute le coup de quarte et qu'il reprend immédiatement la position de la parade de quarte. Le commandement d'assurer arme, lui indique qu'il doit reprendre la garde qui précédait ce mouvement.

L'instructeur fera aussi répéter cette leçon dans la garde contre la cavalerie.

TROISIÈME LEÇON

Maniement d'armes avec les à-droite, les à-gauche les demi-tours à droite et les demi-tours à gauche.

125. L'instructeur fera prendre au soldat la position de garde contre la cavalerie, après quoi il commandera :

1^{re} Série.

1. *En tierce, parez; face à droite, Peloton = (à) DROITE.*
2. *En tierce, pointez; = ARME.*
3. *Assurez = ARME.*

2^e

1. *En quarte, parez; face à gauche, Peloton = (à) GAUCHE.*
2. *En quarte, pointez = ARME.*
3. *Assurez = ARME.*

3^e

1. *En prime à droite, parez; face en arrière à droite, demi-tour (à) DROITE.*
2. *En quarte, parez = ARME.*
3. *En quarte, pointez = ARME.*
4. *Assurez = ARME.*

4^e

1. *En prime à gauche, parez; face en arrière à gauche, demi-tour (à) GAUCHE.*
2. *En tierce, parez = ARME.*
3. *En tierce pointez = ARME.*
4. *Assurez = ARME.*

5^e

1. *En prime à droite, parez; face en arrière à droite, demi-tour (à) DROITE.*
2. *En quarte, parez; double passe en avant = MARCHÉ.*
3. *En quarte, pointez; = ARME.*
4. *Assurez = ARME.*

- 6^e Série. {
1. *En prime à gauche, parez; face en arrière à gauche, demi-tour (à) GAUCHE.*
 2. *En tierce, parez; double passe en arrière = MARCHÉ.*
 3. *Coup lâché = ARME.*
 4. *Assurez = ARME.*

OBSERVATION.

126. Après que l'instructeur sera satisfait de la régularité de cette leçon dans la garde contre la cavalerie, il la fera exécuter pour la garde contre l'infanterie, en observant dans tous ces mouvements de l'ensemble et de la grâce. Il ne permettra jamais que les hommes frappent du pied en reprenant la position de la garde.

QUATRIÈME LEÇON.

Maniement d'armes avec les volte-face et le pas d'étude.

127. Le soldat étant placé dans la garde contre la cavalerie, l'instructeur commandera :

- 1^{re} Série. {
1. *En tierce, parez; volte-face à droite = MARCHÉ.*
 2. *En tierce, pointez; = ARME.*
 3. *Assurez = ARME.*

- 2^e Série. {
1. *En quarte, parez; volte-face à gauche = MARCHÉ.*
 2. *En quarte, pointez = ARME.*
 3. *Assurez = ARME.*

- 3^o {
1. *En prime à droite, parez; Volte-face à droite = MARCHE.*
 2. *En quarte, parez = ARME.*
 3. *En quarte, pointez = ARME.*
 4. *Assurez = ARME.*

- 4^o {
1. *En prime à gauche, parez; Volte-face à gauche = MARCHE.*
 2. *En tierce, parez = ARME.*
 3. *En tierce, pointez = ARME.*
 4. *Assurez = ARME.*

- 5^o {
1. *Contre de tierce, parez; un pas d'étude en avant = MARCHE.*
 2. *Coup lâché = ARME.*
 3. *Assurez = ARME.*

- 6^o {
1. *Contre de quarte, parez; un pas d'étude en arrière = MARCHE.*
 2. *En quarte, pointez = ARME.*
 3. *Assurez = ARME.*

OBSERVATION.

128. L'instructeur préviendra le soldat qu'il doit avoir la pointe de la baïonnette à la hauteur du nez du cheval, quand il est dans la position de

la parade de prime en faisant les volte-face dans la garde contre la cavalerie. Si c'est dans la garde contre l'infanterie, la pointe doit se trouver comme il est démontré à la parade de prime.

Dans tous les cas, on doit observer que les volte-face ne se font que pour gagner du terrain, ayant toujours soin de ne pas trop engager sa baïonnette en tournant. Enfin, si le soldat exécute bien les quatre leçons de la troisième partie, il ne s'offrira plus de cas où il puisse être embarrassé, et son jeu épouvantera l'adversaire le plus intrépide.

L'instructeur devra ne pas perdre de vue que nous avons simplifié autant qu'il était possible, cette troisième partie car nous pouvions ajouter à chaque leçon cinquante séries, en observant les règles de l'offensive et de la défensive sur le champ de bataille pour le fantassin isolé contre l'homme à pied ou contre l'homme à cheval; il reste donc à l'intelligence de l'instructeur de compléter cette partie dont nous n'avons établi que les bases; mais il ne le fera que quand le soldat sera parvenu à exécuter toutes ces leçons avec facilité.

QUATRIÈME PARTIE.



PREMIÈRE LEÇON.

Principes du port d'armes et de croiser la baïonnette de pied ferme et en marchant, position de résister et la marche de front.

129. Lorsque les hommes seront bien pénétrés des principes indiqués dans les trois parties précédentes, l'instructeur réunira six à neuf hommes sur un rang, coude à coude, leur fera porter les armes, les fera numérotés de la droite à la gauche, et les alignera à droite, après quoi, il commandera :

1. *Pour croiser la baïonnette.*

2. *Apprêtez = (vos) ARMES.*

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

130. Comme le premier mouvement de présenter les armes.

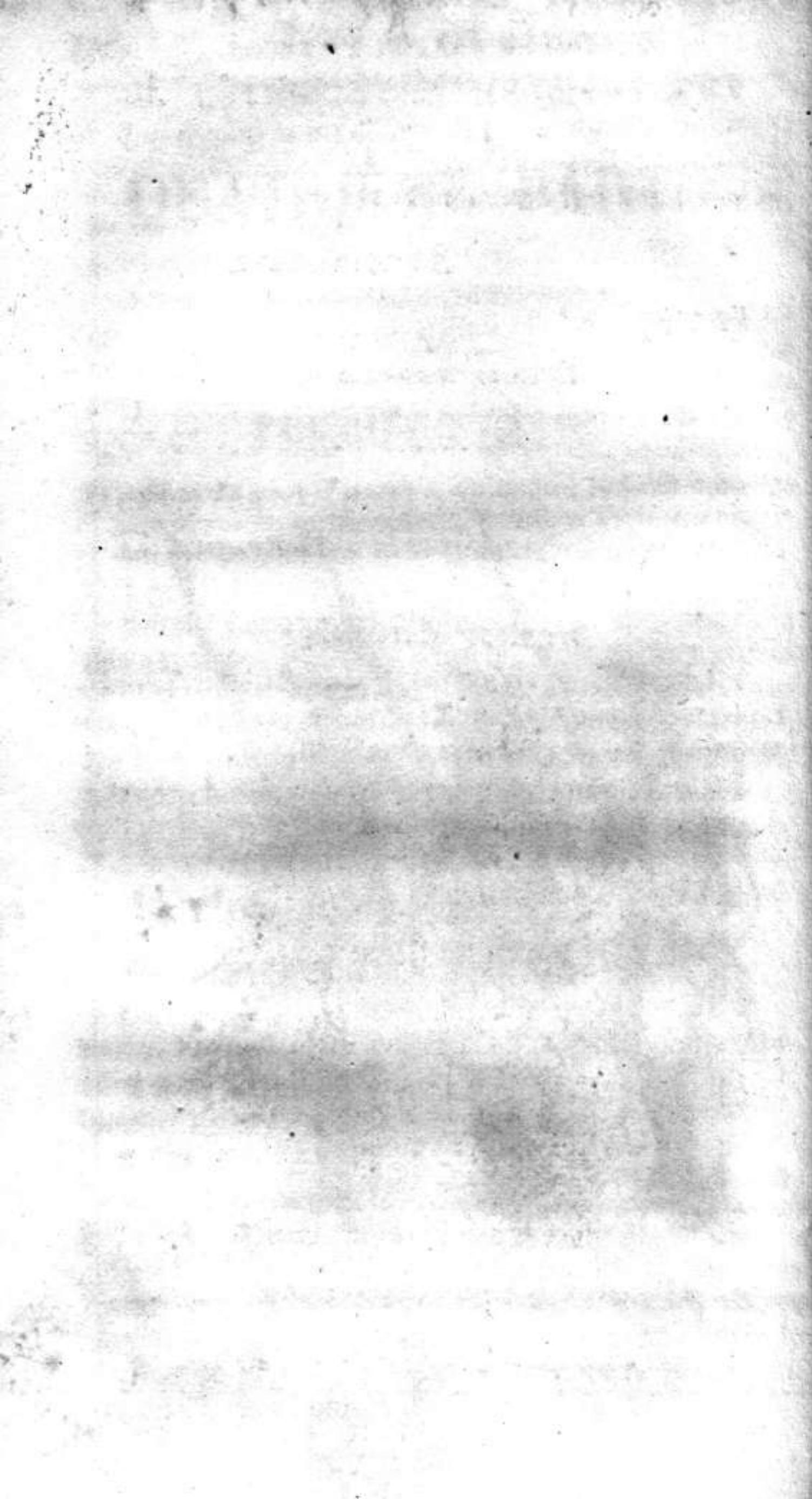
Deuxième mouvement.

131. Abattre l'arme avec la main droite dans la main gauche, qui la saisira à la capucine ; porter le fusil obliquement devant le corps, la main droite appuyée contre l'aîne droite, et la gauche contre le milieu de la poitrine, l'arme tournée la platine en avant (*Voy. l'homme du 1^{er} rang, fig. 17*).

Fig. 17.



prêter les armes pour marcher à la baïonnette



132. Le rang étant ainsi de pied ferme dans la position d'apprêter les armes pour marcher à la baïonnette, lorsque l'instructeur voudra faire croiser la baïonnette, il commandera :

Croisez = (*la*) **BAIONNETTE.**

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

133. Comme le premier mouvement de la garde du tirailleur, et porter l'arme avec la main gauche devant l'épaule droite en l'élevant un peu de la main droite qui viendra s'appuyer contre la hanche, l'arme d'aplomb et détachée de l'épaule, la baguette en avant.

Deuxième mouvement.

134. Porter vivement le pied droit à 50 centimètres (18 pouces) en arrière, en prenant la position de la garde contre la cavalerie.

135. Le rang étant de pied ferme dans la position de croiser la baïonnette, lorsque l'instructeur voudra faire porter les armes pour marcher à la baïonnette, il commandera :

Redressez = (*vos*) **ARMES.**

136. A ce commandement, le soldat redressera vivement l'arme de la main gauche contre l'épaule droite, en reportant le pied droit à côté du gauche pour faire face en tête, et plaçant, en même temps le fusil devant le corps, comme il est indiqué à la fig. 17.

137. Le rang étant de pied ferme, les armes portées comme à l'école du soldat, lorsque l'instructeur voudra faire prendre la position de résister, il commandera :

1. *Pour résister,*

3.

2. *Croisez* = (la) BAIONNETTE.

Un temps et deux mouvements.

138. Le premier et le deuxième mouvements s'exécuteront comme il est prescrit à la garde contre la cavalerie, n° 72.

139. L'instructeur rectifiera cette position en observant si les hommes ont bien le pied droit à 5 centimètres (2 pouces) sur la droite de la ligne du corps, et si le buste est d'aplomb sur les hanches; après quoi, il commandera :

Portez = (vos) ARMES.

Un temps et deux mouvements.

140. Ces deux mouvements s'exécuteront comme il a été prescrit à l'école du soldat nos 100 et 101.

Marche de front.

141. Le rang étant au port d'armes bien aligné, lorsque l'instructeur voudra le faire marcher en avant, il placera un homme bien dressé à la droite, et commandera :

1. *Peloton en avant,*

2. *Guide à droite* = MARCHÉ.

142. Au commandement de marche, le rang partira vivement du pied gauche, l'homme de droite aura soin de marcher droit devant lui et de maintenir toujours ses épaules carrément.

143. Le rang marchant ainsi au pas, lorsque l'instructeur voudra faire porter les armes pour marcher à la baïonnette, il commandera :

1. *Pour croiser la baïonnette,*

2. *Apprêtez* = (vos) ARMES.

144. Au commandement d'arme, le soldat tournera vivement l'arme avec la main gauche, la platine en avant, la saisira en même temps à la poignée avec la main droite, et la placera devant le corps comme il est indiqué, n^o 131, sans interrompre la marche, et sentira le coude à droite.

145. Le rang étant en marche au port d'armes pour marcher à la baïonnette, lorsque l'instructeur voudra faire croiser la baïonnette, il commandera :

Croisez = (la) BAIONNETTE.

146. A ce commandement, le soldat portera vivement l'arme avec la main gauche devant l'épaule droite qu'il effacera en même temps, et croisera la baïonnette en marchant et en jetant un coup d'œil de temps en temps du côté du guide, afin que le rang marche bien aligné.

147. Le rang marchant la baïonnette croisée, lorsque l'instructeur voudra faire reprendre le port d'armes pour marcher à la baïonnette, il commandera :

Redressez = (vos) ARMES.

148. A ce commandement, le soldat redressera vivement l'arme de la main gauche contre l'épaule droite en faisant face en tête, placera le fusil devant le corps, et continuera à marcher droit devant lui.

149. Le rang marchant ainsi, les armes portées, pour marcher à la baïonnette, lorsque l'instructeur voudra faire arrêter le rang et lui faire croiser la baïonnette, il commandera :

1. *Pour résister,*

2. *Peloton = HALTE.*

150. Au commandement de halte, qui sera fait à l'instant où le pied droit pose à terre, le rang

s'arrêtera en portant le pied gauche en avant et en prenant la position de garde contre la cavalerie.

151. Le rang étant de pied ferme, la baïonnette croisée, lorsque l'instructeur voudra le mettre en marche en conservant l'arme dans cette position, il commandera :

1. *Peloton en avant,*

2. *Guide à droite,* = MARCHÉ.

152. Au deuxième commandement, le soldat partira vivement du pied droit.

Le rang continuera ainsi à marcher, et les hommes jetteront de temps en temps un coup-d'œil du côté du guide.

153. Le rang étant en marche, la baïonnette croisée, lorsque l'instructeur voudra faire porter le coup lâché en arrêtant le rang, il commandera :

1. *Coup lâché.*

2. *Peloton* = HALTE.

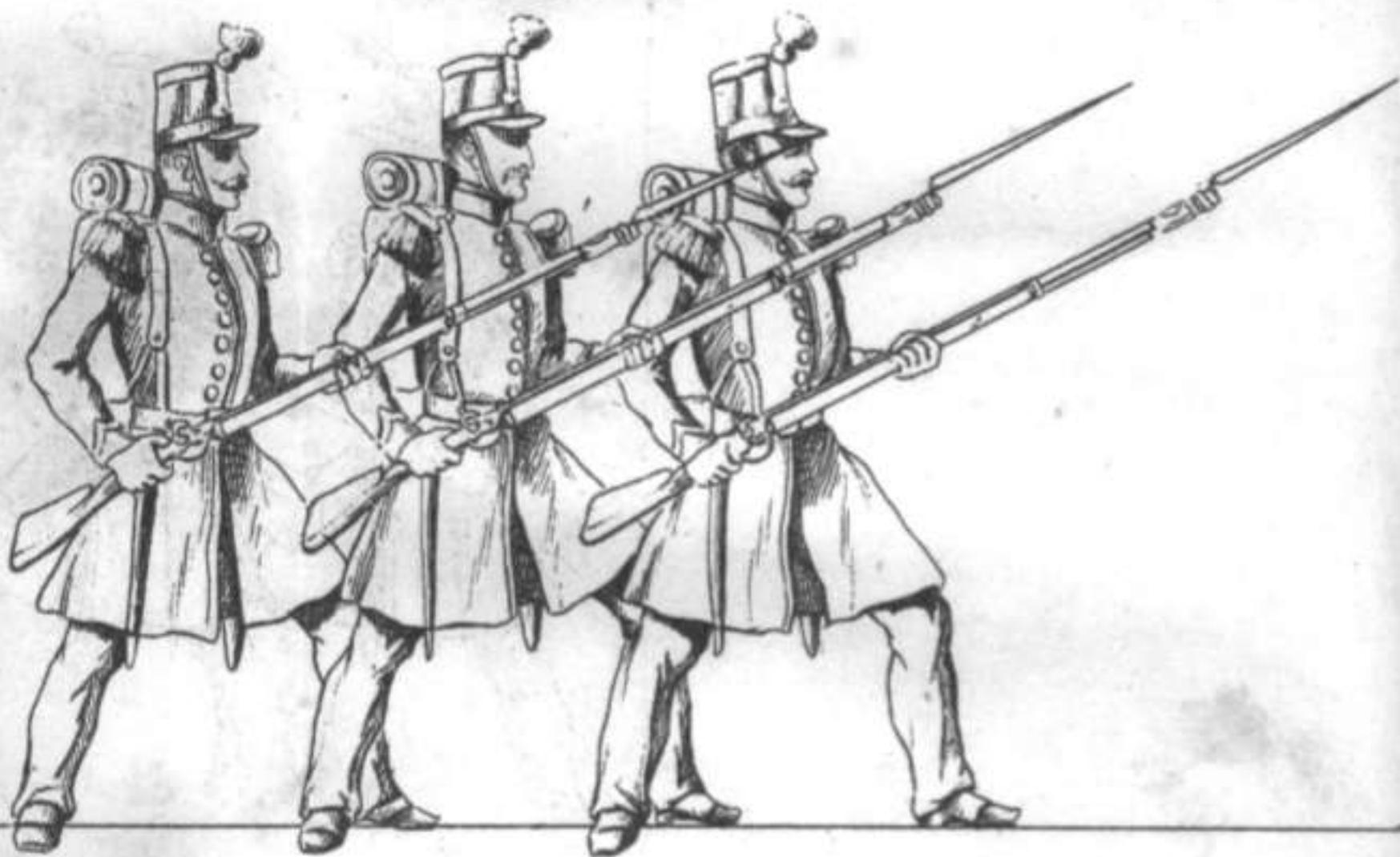
154. Au commandement de halte, qui sera fait à l'instant où le pied droit pose à terre, le soldat exécutera le coup lâché en portant le pied gauche en avant et en s'arrêtant; après quoi, le rang prendra la position de résister.

155. Le rang étant en marche, la baïonnette croisée, lorsque l'instructeur voudra l'arrêter et lui faire porter les armes comme à l'école du soldat, il commandera :

Peloton = HALTE.

156. Ce qui s'exécutera comme à l'école du soldat sans observer si le rang marche la baïonnette croisée.

Fig. 18.



Position pour croiser la baïonnette sur trois rangs



OBSERVATION.

157. Cette leçon devant préparer le soldat aux manœuvres de ligne, les instructeurs ne pourront trop la répéter, afin d'affermir les hommes aux principes qui y sont exposés.

DEUXIÈME LEÇON.

Position de résister sur trois rangs, et la marche en bataille.

158. Le peloton étant au port d'armes, formé sur trois rangs et bien aligné, lorsque l'instructeur voudra faire prendre la position de résister à la baïonnette, il commandera :

1. *Pour résister,*

2. *Croisez* = (*la*) BAIONNETTE.

Un temps et deux mouvements.

159. Le premier et le deuxième mouvements s'exécuteront comme il est prescrit à la garde contre la cavalerie, n^o 72 (*Voy.* fig. 18.).

Marche en bataille.

160. Le peloton étant en bataille, formé sur trois rangs et correctement aligné, lorsque l'instructeur voudra l'exercer à cette marche, il placera un chef de peloton, sous-officier de remplacement à la droite, un sous-officier et un caporal à la gauche du peloton.

161. Le chef de peloton, le sous-officier de remplacement, le sous-officier et le caporal placés à la gauche observeront exactement tout ce qui a été prescrit pour la marche en bataille, école de peloton n^o 80.

162. Cette disposition étant prise, l'instructeur se portera à vingt-cinq ou trente pas en avant de la file de direction, et commandera :

1. *Peloton en avant,*
2. *Guide à droite (ou à gauche),*

= MARCHÉ.

163. Au commandement de marche le peloton partira vivement, le chef de peloton et le sous-officier placé à la gauche, observeront, si la direction est de leur côté, tout ce qui a été prescrit pour le sous-officier chargé de la direction, dans la marche en bataille, école de peloton.

164. Le sous-officier de remplacement et le caporal veilleront à ce que les hommes du second et du troisième rang se conforment exactement à ce qui est prescrit à l'observation des principes de la marche en bataille, école de peloton.

165. Le peloton étant ainsi en marche, lorsque l'instructeur voudra faire porter les armes pour marcher à la baïonnette, il commandera :

1. *Pour croiser la baïonnette,*
2. *Apprêtez = (vos) ARMES.*

166. Ce qui s'exécutera comme il est prescrit, n° 131. (Voy. fig. 17.) Le peloton marchera ainsi, comme si les hommes avaient les armes portées, ainsi qu'il est indiqué à l'école du soldat.

167. Le peloton étant en marche au port d'armes pour marcher à la baïonnette, lorsque l'instructeur voudra faire croiser la baïonnette, il commandera :

Croisez = (la) BAIONNETTE.

168. A ce commandement, le soldat exécutera

qui a été prescrit, n^o 146. Les hommes du second et du troisième rang auront soin de bien effacer leur épaule droite en plaçant le fusil dans le créneau, afin que leur baïonnette ne touche pas l'homme qui est devant eux.

169. Le peloton marchant la baïonnette croisée, lorsque l'instructeur voudra faire reporter les armes pour marcher à la baïonnette, il commandera :

Redressez = (vos) ARMES.

170. Ce qui s'exécutera comme il est indiqué, n^o 148. Les hommes des deux derniers rangs porteront leur attention à ne pas toucher leur chef de file en redressant l'arme.

171. Le peloton marchant ainsi les armes portées, pour marcher à la baïonnette, lorsque l'instructeur voudra faire arrêter le peloton et lui faire croiser la baïonnette, il commandera :

1. *Pour résister,*

2. *Peloton = HALTE.*

172. Au commandement de halte, qui sera fait l'instant où le pied droit pose à terre, les trois rangs s'arrêteront en portant le pied gauche en avant en prenant la position (fig. 18).

173. Le peloton étant de pied ferme, la baïonnette croisée, lorsque l'instructeur voudra le mettre en marche en conservant les armes dans cette position, il commandera :

1. *Peloton en avant.*

2. *Guide à droite = MARCHÉ.*

174. Au commandement de marche, les trois rangs partiront vivement du pied droit. Le peloton marchera ainsi la baïonnette croisée, le guide aura

soin de faire de petits pas, et les hommes jetteront de temps en temps un coup d'œil à droite afin que les rangs marchent bien alignés.

175. Le peloton étant en marche, la baïonnette croisée, lorsque l'instructeur voudra faire porter le coup lâché en arrêtant le peloton, il commandera :

1. *Coup lâché.*

2. *Peloton* = HALTE.

176. Au commandement de halte, qui sera fait à l'instant où le pied droit pose à terre, les deux premiers rangs exécuteront le coup lâché, et le peloton s'arrêtera en prenant la position de résister à la baïonnette.

177. Le peloton étant de pied ferme dans la position de résister à la baïonnette, lorsque l'instructeur voudra faire exécuter le coup lâché, il commandera :

1. *Peloton.*

2. *Coup lâché* = ARME.

178. Au commandement d'arme, les deux premiers rangs exécuteront le coup lâché et reprendront aussitôt la position de résister, le troisième rang ne bougera pas de sa position.

179. Le peloton étant en marche, la baïonnette croisée, lorsque l'instructeur voudra faire porter les armes ou arrêter le peloton, dans le premier cas, il commandera : *Portez vos armes!* dans le second cas, il commandera : *Peloton, halte!* Ces deux mouvements s'exécuteront comme à l'école du soldat.

OBSERVATION.

180. Les instructeurs ne pourront trop s'attacher à familiariser le soldat à la marche et

bataille, telle qu'elle vient d'être prescrite; ils exerceront aussi le peloton à la marche en bataille en retraite en faisant exécuter par le troisième rang tout ce qui a été indiqué pour le premier rang.

On exercera aussi le peloton au pas accéléré à la fin de la leçon.

Pendant la deuxième leçon, les sous-officiers placés à la droite et à la gauche du peloton, ne croiseront pas la baïonnette, mais ils observeront avec soin ce qui leur a été prescrit à cette leçon.

TROISIÈME LEÇON.

Dispositions contre la cavalerie.

151. L'instructeur voulant faire exécuter cette leçon, formera le peloton sur deux rangs, le divisera en quatre demi-sections, et désignera un sous-officier pour chaque section, ces sous-officiers seront en même temps chefs et guides.

152. Le peloton étant en bataille de pied ferme, lorsque l'instructeur voudra le faire marcher en colonne, il commandera:

1. *Par demi-section à droite.*

2. MARCHÉ.

153. Ces divers mouvements s'exécuteront comme il a été prescrit dans la cinquième leçon, école de peloton, n^o 161 et suivants.

154. Le peloton étant rompu par demi-sections, la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra faire marcher la colonne, il commandera:

1. *Colonne, en avant,*

2. *Guide à gauche,*

3. *Pas accéléré* = MARCHÉ.

185. Au deuxième commandement, les chefs de sections se porteront à la gauche de leur section. Au commandement de marche, qui sera vivement répété par les chefs de section, la colonne partira par un pas décidé, et l'on observera ce qui a été prescrit à la marche en colonne, école de peloton, 178 et suivants.

186. La colonne étant ainsi en marche par demi-sections, la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra la former en carré, il arrêtera la colonne et commandera :

1. *Pour former le carré.*

187. A ce commandement, le chef de la première section la préviendra de ne pas bouger, le chef de la deuxième la préviendra qu'elle doit se former à gauche en bataille, le chef de la troisième section lui fera faire par le flanc droit, et fera déboîter les deux premières files en avant, et se placera à côté de l'homme du deuxième rang de la première file pour la conduire, le chef de la quatrième section l'avertira qu'elle doit marcher en avant.

188. Ces dispositions étant achevées, l'instructeur commandera :

2. *Pas accéléré* = MARCHÉ.

189. Au commandement de marche, vivement répété par les chefs des sections paires, la première section ne bougera pas, mais la file de droite de cette section fera à droite, et la file de gauche fera à gauche.

190. La deuxième section se formera à gauche en bataille, son chef l'alignera à droite.

191. La troisième section conversera par file à gauche, le chef de cette section la conduira perpendiculairement en avant derrière l'homme de la première file de la première section, les autres files viendront successivement converser à la même

place que la première, et quand la dernière file aura conversé, le chef arrêtera la section, lui fera faire front par le second rang et l'alignera à gauche.

192. La quatrième section serrera pour fermer le carré, et lorsqu'elle aura serré, son chef l'arrêtera, lui fera faire le demi-tour à droite, et l'alignera par le second rang; ce qui étant achevé, les files extérieures feront l'une à gauche et l'autre à droite.

193. Si l'instructeur voulait faire exécuter le feu de deux rangs, ou s'il voulait faire croiser la baïonnette à l'un ou à l'autre de ces commandements, les chefs de section entreront dans le carré, et se placeront à deux pas derrière le centre de leur section respective.

194. Les faces du carré seront désignées comme il suit : Première section, première face, troisième section, seconde face, deuxième section, troisième face, et quatrième section, quatrième face.

195. Le peloton étant en marche en colonne par demi-sections, la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra faire former le carré, sans l'arrêter, il se portera sur le flanc du côté de la direction, pour s'assurer si les guides ont bien conservé leur distance et s'ils ont bien marché sur les traces des guides qui les précèdent, ce qu'il rectifiera promptement, s'il y a lieu, et commandera :

1. Pour former le carré.

196. A ce commandement, le chef de la première section la prévendra qu'elle devra s'arrêter au commandement de marche; les autres chefs de section, commanderont :

Deuxième section, à gauche en bataille.

Troisième section, par le flanc droit et par file à gauche;

Quatrième section, en avant.

197. Ces dispositions étant prises, l'instructeur commandera :

2. MARCHÉ.

198. A ce commandement, qui sera vivement répété par les chefs de sections, le carré se formera, les chefs de section se conformeront à tout ce qui a été prescrit pour la formation du carré précédent.

199. Le peloton étant formé en carré, lorsque l'instructeur voudra le remettre en colonne par demi-sections, il commandera :

1. *Formez la colonne.*

200. Le chef de la première face, commandera :

1. *Première section, en avant,*

2. *Guide = (à) GAUCHE.*

201. Le chef de la quatrième face, commandera :

1. *Quatrième section, en avant,*

2. *Guide = (à) DROITE,*

202. Le chef de la troisième face, commandera :

1. *Deuxième section,*

2. *Par le flanc droit = (à) DROITE.*

Et fera déboîter en arrière les deux premières files.

203. Le chef de la seconde face, commandera :

1. *Troisième section,*

2. *Par le flanc droit = (à) DROITE.*

Et fera déboîter en arrière les deux premières files, et se placera devant l'homme du premier rang de la première file pour le conduire.

204. Ce qui étant achevé, l'instructeur commandera :

2. *Pas accéléré* = MARCHÉ.

205. Au commandement de marche, la première section se portera en avant, son chef l'arrêtera lorsqu'elle aura parcouru une fois l'étendue du front d'une section, et l'alignera à gauche.

206. La deuxième section conversera par file à droite, la première file se dirigera perpendiculairement en arrière, son chef ne bougera pas de sa place, il verra filer sa section et l'arrêtera à l'instant où la dernière file aura conversé; à cet effet, il commandera :

1. *Deuxième section.* — 2. *Halte.* — 3. *Front.*

Et se portera à distance de section derrière le guide de la tête, et commandera :

4, *A gauche, alignement.*

207. La troisième section conversera de même par file à droite, elle sera conduite par son chef, qui se dirigera perpendiculairement en arrière de la deuxième section, et lorsqu'il arrivera à deux pas de la ligne de direction des guides, il arrêtera sa section par les commandements qui ont été prescrits plus haut; pour le chef de la deuxième section il se portera à distance de section derrière le guide de la deuxième section, et commandera :

A gauche = ALIGNEMENT.

208. La quatrième section se portera en avant, son chef l'arrêtera lorsqu'elle aura parcouru l'étendue du front d'une section, lui fera faire demi-tour à droite et l'alignera à gauche.

209. La colonne étant ainsi formée, lorsque l'instructeur voudra l'exercer au pas de course, il

fera porter l'arme sur l'épaule droite, et commandera :

1. *Colonne, en avant,*
2. *Guide à gauche,*
3. *Pas de course* = MARCHÉ.

210. Au commandement de marche répété par les chefs de section, les deux rangs partiront ensemble du pied gauche au pas de course dont la longueur est d'un mètre (3 pieds) et la vitesse de deux cents par minute ; les derniers rangs prendront, en marchant environ soixante-dix centimètres (26 pouces) de distance entre le premier rang. Les files marcheront à l'aise, mais on aura attention que les rangs ne se confondent pas, que les hommes du premier rang ne dépassent jamais le guide et que le deuxième rang ne prenne pas trop de distance.

211. La colonne étant en marche au pas de course, l'instructeur lui fera changer de direction du côté du guide et du côté opposé, ce qui s'exécutera sans commandement et à l'avertissement seulement du chef de la première section ; la deuxième, la troisième et la quatrième section viendront successivement changer de direction à la même place que la première ; chaque rang se conformera, quoiqu'au pas de course, aux principes qui ont été prescrits pour changer de direction à rangs serrés, avec cette différence que, dans les changements de direction sur le côté opposé au guide, l'homme qui est au pivot, au lieu de faire le pas de vingt-deux centimètres (8 pouces), le fera de cinquante centimètres (18 pouces), afin de dégager le point de conversion.

212. La colonne étant en marche, au pas de course, lorsque l'instructeur voudra lui faire former le carré, il commandera :

1. *Pas accéléré,*
2. MARCHÉ.

213. Au deuxième commandement, la colonne prendra le pas accéléré en serrant les rangs, et les guides prendront parfaitement distance, en couvrant leur chef de file.

214. La colonne étant de pied ferme, lorsque l'instructeur voudra la faire marcher en avant pour forcer un défilé ou pour s'emparer d'un poste important, il préviendra le chef de la première section de faire porter les armes pour marcher à la baïonnette; après quoi, il commandera :

1. *Colonne en avant,*
2. *Guide à gauche,*
3. *Pas accéléré* = MARCHÉ.

215. Au deuxième commandement, les chefs de section observeront ce qui leur a été prescrit, n° 185.

216. La colonne étant en marche, lorsque l'instructeur voudra l'arrêter et faire exécuter le coup lâché par la première section, il préviendra son chef de son intention, et commandera :

1. *Colonne,*
2. HALTE.

217. Au premier commandement, le chef de la première section commandera :

1. *Première section,* = Coup lâché.

218. Au deuxième commandement, qui sera fait à l'instant où le pied droit pose à terre, le chef de la première section commandera :

Halte;

Et cette section exécutera le coup lâché en prenant la position de résister, en même temps les chefs des trois dernières sections répéteront vive-

ment le commandement de halte, et la colonne s'arrêtera.

219. La colonne étant de pied ferme, la première section dans la position de résister, lorsque l'instructeur voudra la mettre en marche, la première section conservant la baïonnette croisée, il commandera :

1. *Colonne en avant,*
2. *Guide à droite.*
3. *Pas accéléré (ou pas de charge)*
= MARCHÉ.

220. Au troisième commandement, la colonne se mettra en mouvement, du pied droit; en partant la première section observera ce qui a été prescrit, n° 152.

221. La colonne étant en marche, la droite en tête, la première section croisant la baïonnette, lorsque l'instructeur voudra faire arrêter la colonne et la former en carré, il commandera :

1. *Pour former le carré.*
2. *Colonne guide à gauche.*

222. Au premier commandement, le chef de la première section fera porter les armes, la prévient qu'elle devra s'arrêter au commandement de marche, et les autres chefs se conformeront à ce qui a été prescrit n° 196.

Ces dispositions étant prises, l'instructeur commandera :

3. MARCHÉ.

223. A ce commandement, qui sera vivement répété par les chefs de sections, le carré se formera,

es chefs de section, se conformeront à ce qui a été prescrit pour la formation du carré de pied ferme, n^o 189 et suivants.

224. Le peloton étant formé en carré, lorsque l'instructeur voudra faire croiser la baïonnette il commandera :

1. *Pour résister,*

2. *Croisez* = (la) BAIONNETTE.

225. Au deuxième commandement les deux rangs croiseront la baïonnette comme il a été indiqué à la garde contre la cavalerie, n^{os} 72 et 73.

226. La première et la dernière file de la première et de la quatrième face qui ont fait à droite et à gauche; l'homme du deuxième rang de la première file de la seconde face, dans la première et dans la quatrième face; l'homme du deuxième rang de l'avant-dernière file, et l'homme du même rang qui se trouve à sa droite, dans la première et dans la quatrième face, ne porteront le pied droit que de trente-deux centimètres (1 pied) en arrière, en prenant la position de résister; mais pour leur donner plus de force, ils porteront après avoir croisé la baïonnette, le pied gauche de seize centimètres (6 pouces) en avant, et lorsque l'instructeur fera porter les armes, ces hommes, au premier commandement reporteront le pied gauche de seize centimètres (6 pouces) en arrière, afin de ne pas déranger l'alignement des rangs.

227. Cette règle, qui vient d'être prescrite pour croiser la baïonnette dans la formation du carré sur deux rangs, est également applicable et doit être exécutée par les files extérieures et par les hommes du troisième rang, dans la formation du carré sur trois rangs.

228. Le peloton étant formé en carré, et dans la position de résister à la baïonnette, lorsque

l'instructeur voudra faire repousser la cavalerie, à l'instant où elle tenterait de pénétrer dans le carré, commandera :

Coup lâché = ARME.

229. Au commandement arme, qui sera fait à l'instant où la cavalerie arrivée à deux mètres soixante centimètres (8 pieds), le premier et le second rang exécuteront le coup lâché, en le dirigeant sur la tête du cheval, et le soldat reprendra aussitôt la position de la garde contre la cavalerie.

OBSERVATIONS.

230. Les instructeurs ne pourront trop s'attacher à exercer le soldat à se former en carré, en marchant au pas accéléré et au pas de course, afin de le rendre agile et propre à supporter les fatigues de la guerre. Ils auront soin, dans le commencement, de ne faire exécuter ce dernier d'abord que pendant cinq minutes; puis progressivement jusqu'à dix.

231. Le coup lâché est aussi très important; les instructeurs le feront souvent exécuter de suite par l'homme du premier et du second rang; dans la formation sur trois rangs, les hommes du troisième n'exécuteront pas ce coup; mais ils conserveront dans ce mouvement la position de résister.

QUATRIÈME LEÇON.

Résistance des tirailleurs formés en cercle, manière de se rallier par quatre, par huit, et par section, en formant le carré pour résister à la baïonnette.

232. La résistance des tirailleurs formés en cercle, est le ralliement sur la réserve. (*Instruction des Tirailleurs*, nos 115 et 116.)

233. Sans rien changer à la disposition pour le

ralliement sur la réserve (manœuvre dont on pourra par la suite reconnaître quelques imperfections), nous nous proposons d'indiquer ici, après la formation du cercle, des moyens plus efficaces pour repousser à la baïonnette les attaques de la cavalerie.

234. Le peloton étant de pied ferme et formé sur trois rangs, lorsque l'instructeur voudra le déployer pour exécuter cette leçon, il fera avancer les premier et second rangs de quatre pas, et fera porter le troisième rang d'autant en arrière; il fera numéroter les deux premiers rangs par huit, de la droite à la gauche, c'est-à-dire que l'homme du premier rang de la première file comptera *un*; l'homme du second rang de la même file *deux*; l'homme du premier rang de la deuxième file, *trois*; l'homme du second rang de la deuxième file, *quatre*, et ainsi de suite jusqu'à la gauche, et fera marquer les sections.

235. Le lieutenant et le sous-lieutenant seront remplacés par des sous-officiers, et l'instructeur prendra la place du capitaine.

236. Ces dispositions étant prises, l'instructeur fera déployer son peloton en se conformant à la progression indiquée (*Instruction des Tirailleurs*, nos 24, 25, 38 et 46), et fera ensuite exécuter légèrement ce qui a été prescrit même instruction, nos 54 et suivants, jusqu'au n^o 99, après quoi il commandera :

Ralliement sur la réserve.

237. Ce qui s'exécutera comme il est prescrit (*Instruction des Tirailleurs*, nos 114, 115 et 116).

238. Les tirailleurs étant formés en cercle, lorsque l'instructeur voudra les faire croiser la baïonnette, il commandera :

1. *Pour résister.*

2. *Croisez* = (la) BAÏONNETTE.

239. A ce commandement, les tirailleurs exécuteront ce qui a été prescrit nos 72 et 73 pour la garde contre la cavalerie.

240. Les tirailleurs étant formés en cercle, la baïonnette croisée, lorsque l'instructeur voudra faire repousser la cavalerie, il commandera :

Coup lâché—ARME.

241. A ce commandement, le premier et le second rang exécuteront le coup lâché, comme il est prescrit n° 84.

242. Le chef d'une ligne de tirailleurs, prévoyant le cas où elle pourrait être assaillie par la cavalerie avant de pouvoir se rallier à la réserve, lui ordonnera de se disposer pour former le carré, ce qui s'exécutera de la manière suivante.

243. La réserve étant formée sur deux rangs, son chef la divisera en trois subdivisions; la première et la dernière auront six files au moins, et la subdivision du centre quatre au moins, de manière qu'elle puisse former les faces latérales de deux files chacune, le commandant et les sous-officiers seront compris dans le nombre des files pour former le carré.

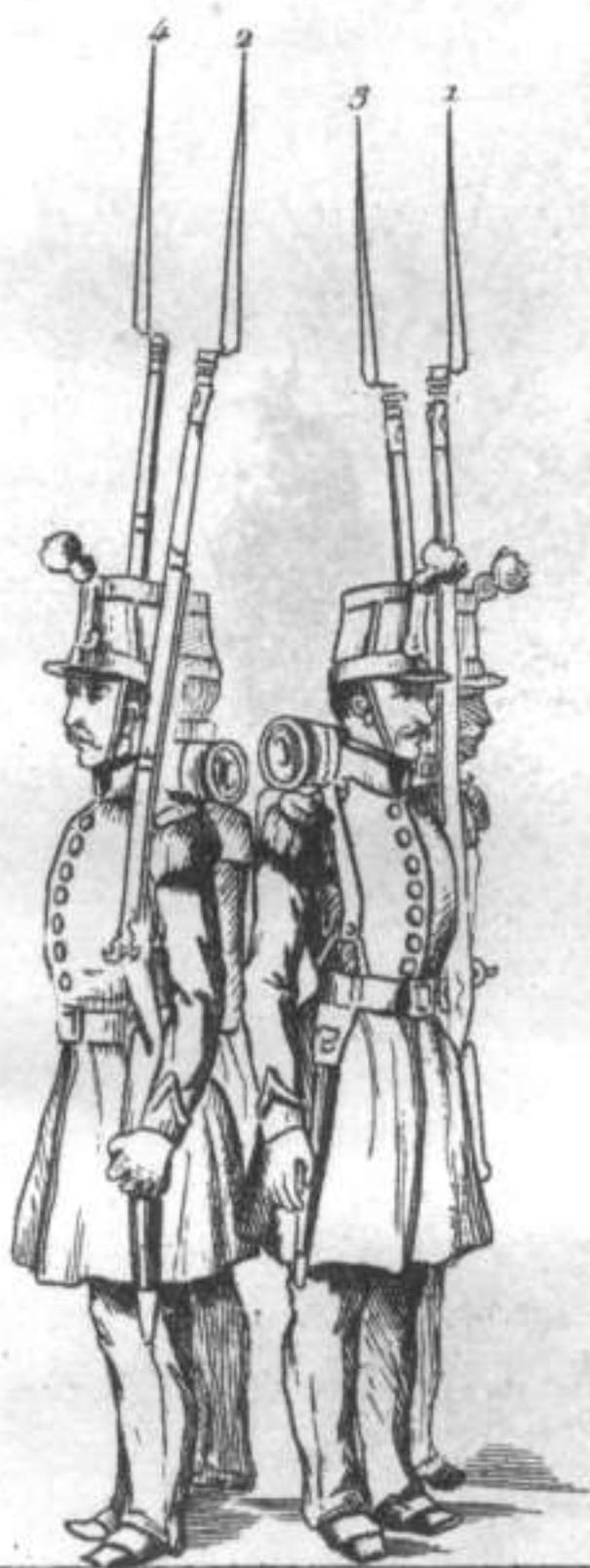
244. La réserve étant de pied ferme formée sur deux rangs, et les subdivisions marquées, le commandant la fera rompre à droite, la fera serrer sur la première subdivision à distance d'un mètre trente centimètres (4 pieds), après quoi il la mettra en marche dans cet ordre, en observant ce qui a été prescrit. (*Instruction du Tirailleur*, n° 31.)

245. Le peloton étant déployé en tirailleurs, les hommes numérotés par huit de la droite à la gauche, et la réserve étant disposée en colonne, lorsque l'instructeur voudra former des carrés par quatre, il commandera :

1. *Ralliement par quatre.*

2. *Pas de course*—MARCHE.

Fig. 19.



Ralliement par quatre

Fig. 20.



Ralliement par huit

246. Au commandement de marche, le n^o 1 et le n^o 5 ne bougeront pas; le n^o 2, pour le premier petit carré, ira former la face latérale de droite, le n^o 3, la face latérale de gauche, et le n^o 4, la face en arrière. Pour le deuxième petit carré, le n^o 6 formera la face latérale de droite; le n^o 7, la face latérale de gauche, et le n^o 8, la face en arrière : ces hommes se placeront dos à dos en se touchant coude à coude. (*Voy. fig. 19.*)

247. Le peloton étant déployé en tirailleurs, lorsque l'instructeur voudra former des carrés par huit, il commandera :

1. *Ralliement par huit.*

2. *Pas de course*—MARCHE.

248. Au commandement de *marche*, les n^{os} 5 ne bougeront pas, les autres, depuis 1 jusqu'à 8, se déploieront sur lui de la manière suivante : le n^o 6 ira se placer à côté du n^o 5 pour former la première face; les n^{os} 3 et 4, la face latérale de droite, les n^{os} 7 et 8, la face latérale de gauche, et les n^{os} 1 et 2 formeront la face en arrière. Dans cette position, les huit hommes se trouveront formés en carré de deux hommes par face, et serrés coude à coude. (*Voy. fig. 20.*)

249. Les chefs de section et les guides entreront dans les carrés les plus près de leur place de bataille au moment où le mouvement commencera. Cette règle est pour les carrés de huit; mais pour les carrés de quatre hommes, les chefs de section et les guides se placeront à côté des hommes et sur la même ligne, toujours dans les carrés les plus près d'eux.

250. Les hommes que les chefs de section auront près d'eux, ne doivent jamais être les n^{os} 1 ni les n^{os} 5, parce qu'on induirait en erreur ceux qui devraient se réunir sur eux; mais ils seront com-

pris dans le nombre de huit pour la formation des carrés.

251. S'il arrivait que le nombre des tirailleurs ne fût pas juste de huit ou de quatre (ce qui ne peut arriver qu'à la gauche de la ligne des tirailleurs), et que, par exemple, ils fussent sept ou neuf dans le ralliement par huit, ou trois ou cinq dans le ralliement par quatre, au lieu de former le carré, ce qui ne se pourrait, ils devront, dans ce cas, se disposer en cercle.

252. Dès que la ligne des tirailleurs commencera son mouvement, le commandant de la réserve se portera par le chemin le plus court pour aller rejoindre l'instructeur, et quand il sera arrivé près de lui, il l'arrêtera; alors l'instructeur se placera derrière la subdivision du centre, et commandera :

Formez—(le) CARRÉ.

253. A ce commandement, la subdivision du centre se formera à droite et à gauche en bataille, c'est-à-dire, si la subdivision est composée de quatre files, que les deux files de droite se formeront à droite en bataille, et les deux files de gauche, à gauche en bataille; la dernière subdivision servira pour former le carré, et fera demi-tour à droite.

254. Les faces du carré seront désignées comme il suit :

La première subdivision, première face ;

La troisième subdivision, quatrième face ;

La subdivision du centre, les deux files qui se sont mises à droite en bataille, seconde face ;

Les deux files qui se sont formées à gauche en bataille, troisième face.

De cette manière, lorsque l'instructeur voudra faire marcher la réserve en carré, son chef commandera : *Telle face, en avant.*

255. Les tirailleurs étant formés en carré par

quatre ou par huit, et supposés menacés sur les quatre faces, lorsque l'instructeur voudra faire exécuter les feux, il commandera :

1. *Feu de pied ferme.*

2. *Commencez le feu.*

256. Pour les carrés par quatre, au premier commandement, le n^o 2 et le n^o 6 feront un huitième à gauche ; le n^o 3 et le n^o 7, un huitième à droite ; au deuxième commandement, les n^{os} 1, 5, 4 et 8, commenceront le feu ensemble ; les n^{os} 2, 3, 6 et 7, ne tireront que quand ils verront les numéros précédents passer les armes à gauche, de manière que, dans chaque carré, il y ait toujours deux armes chargées, et que le feu se fasse alternativement sur les quatre faces.

257. Pour les carrés par huit, au premier commandement, le n^o 3 et le n^o 7 feront un huitième à droite ; le n^o 4 et le n^o 8, un huitième à gauche. Au deuxième commandement, l'homme de droite dans chaque face fera feu, et l'homme de gauche de la même face ne tirera que quand il verra son voisin passer l'arme à gauche, de manière que dans chaque face, il y ait toujours une arme chargée, et que le feu se fasse alternativement et sur les quatre faces.

258. Lorsque l'instructeur voudra faire croiser la baïonnette, il commandera :

1. *Pour résister,*

2. *Croisez=(la) BAÏONNETTE.*

259. Au premier commandement, les tirailleurs cesseront le feu, et les hommes qui ont fait un huitième à droite ou un huitième à gauche, se remettront face en tête.

260. Au deuxième commandement, les tirail-

leurs prendront la position de la garde contre la cavalerie, à l'exception qu'au deuxième mouvement, au lieu de porter le pied droit en arrière, ils porteront le pied gauche de cinquante centimètres (18 pouces) en avant, après quoi ils feront un pas d'étude de seize centimètres (6 pouces) en arrière pour être serrés dans leur position. (Voy. fig. 21 et 22.)

261. Les tirailleurs étant formés en carré, pourront porter le coup lâché à volonté toutes les fois que les cavaliers chercheront à les entamer.

262. Les tirailleurs étant formés en carrés de huit ou de quatre, lorsque l'instructeur, pour se mettre en sûreté contre les attaques de la cavalerie, en gagnant certaines positions avantageuses, voudra profiter de quelques moments de répit qu'elle lui laissera, il commandera :

1. *Tirailleurs en retraite.*

2. *Pas accéléré (ou pas de course)*

==MARCHE.

263. Au premier commandement, si les carrés sont formés par quatre, le n° 4 et le n° 8 ne bougeront pas; le n° 2 et le n° 6 feront par le flanc droit; le n° 3 et le n° 7 feront par le flanc gauche; le n° 1 et le n° 5 feront demi-tour à droite. Si les carrés sont par huit, les nos 1 et 2 ne bougeront pas, les nos 3 et 4 feront par le flanc droit; le n° 7 et le n° 8 feront par le flanc gauche; le n° 5 et le n° 6 feront demi-tour à droite. Au commandement de *marche*, les tirailleurs partiront vivement, en conservant toujours leur place dans la position en carré.

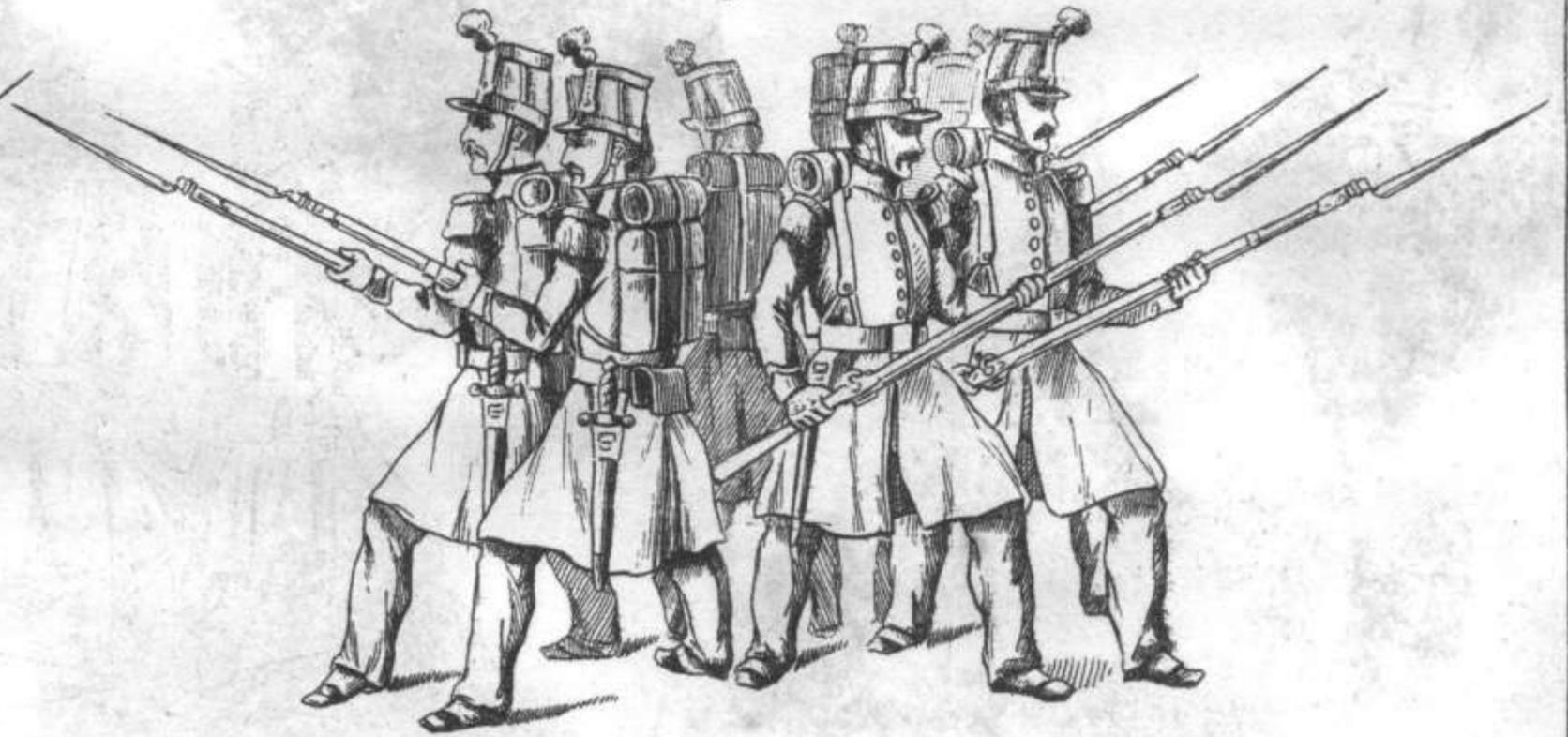
264. Si l'instructeur voulait donner toute autre direction à ses carrés, soit de pied ferme soit en marchant, il commandera :

Tirailleurs, en avant.

Fig. 21

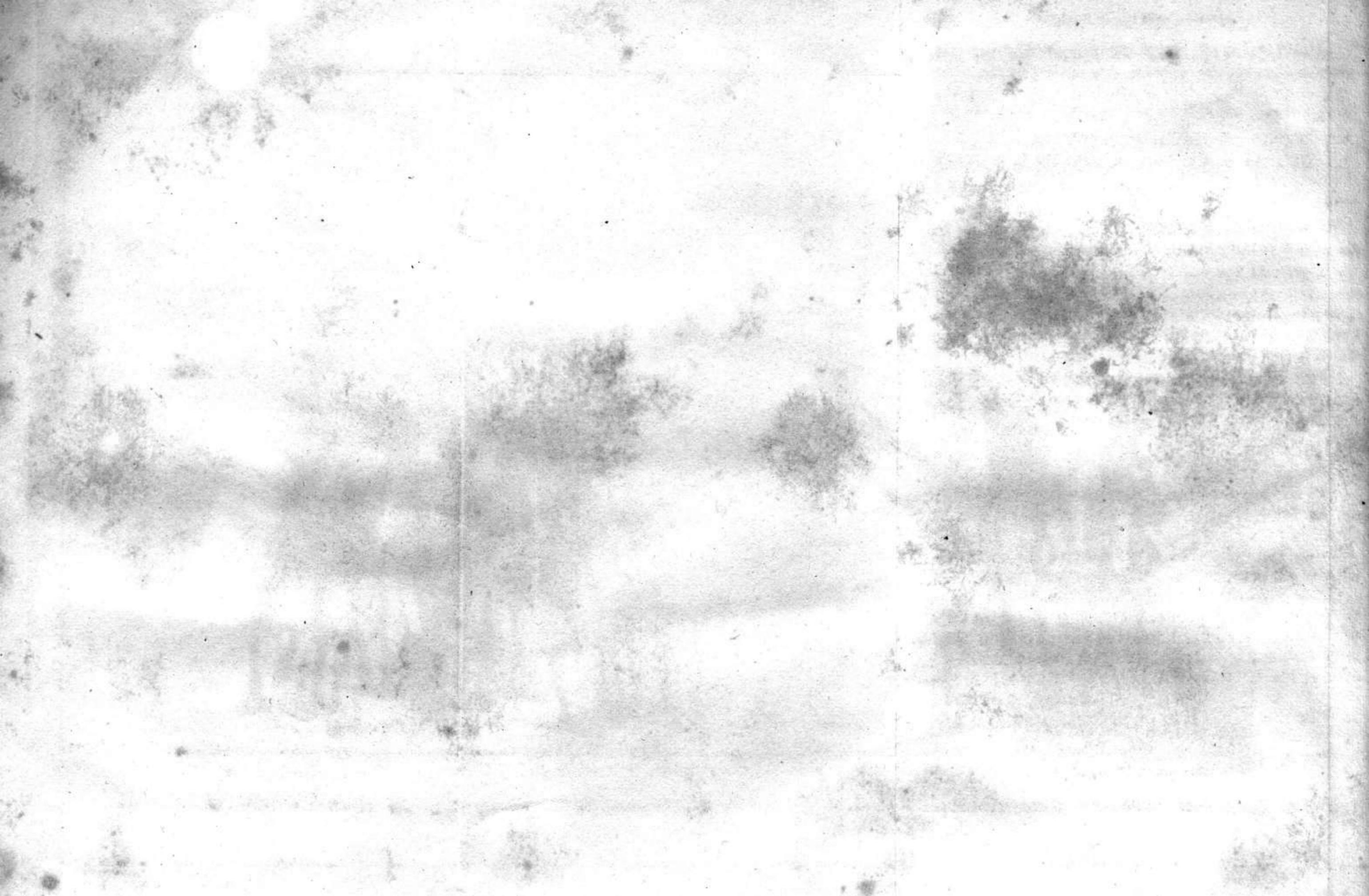


Fig. 22



Croiser la baïonnette après le Ralliement par quatre

Croiser la baïonnette après le Ralliement par huit



Tirailleurs, par le flanc droit (ou par le flanc gauche).

265. A ces commandements, les tirailleurs se conformeront à ce qui a été indiqué pour marcher en retraite, et se tournant du côté de la direction donnée, par des à-droite, des à-gauche et le demi-tour à droite.

266. Les carrés étant en marche, lorsque l'instructeur voudra les arrêter, il commandera :

Tirailleurs—HALTE.

267. A ce commandement, les tirailleurs s'arrêteront, et reprendront la position en carré sans autre commandement.

268. Les tirailleurs étant formés en carré, par quatre ou par huit, lorsque l'instructeur voudra les mettre en ligne, il commandera :

1. *Tirailleurs, en ligne.*

2. *Pas accéléré (ou pas de course)*

—MARCHE.

269. Pour les carrés par quatre, au commandement de *marche*, le n^o 1 et le n^o 5 ne bougeront pas, les autres numéros se déploieront sur eux vers la gauche, en prenant les intervalles dans l'ordre numérique. Pour les carrés par huit, le n^o 5 ne bougera pas; les n^{os} 4, 3, 2 et 1 se déploieront à droite; les n^{os} 6, 7 et 8 se déploieront à gauche; les uns et les autres, en prenant les intervalles dans l'ordre numérique qu'ils avaient avant la formation des carrés.

Ralliement par section.

270. Les tirailleurs étant formés en petits car-

rés par huit, lorsque l'instructeur voudra les rallier par section, il commandera :

Ralliement sur les sections.

271. A ce commandement, les chefs de sections, sans sortir de leurs carrés, commanderont :

1. *Tirailleurs, en retraite.*

2. *Pas accéléré*—MARCHE.

272. Au commandement *marche*, les carrés partiront vivement, celui dans lequel se trouve le chef de section sera celui de direction ; il se dirigera vers le terrain le plus avantageux, en arrière de la ligne de bataille ; les autres carrés marcheront sur la même ligne que celui de direction, en conservant l'intervalle qui les séparait avant la marche.

273. Lorsque les chefs de sections seront arrivés dans une position convenable, ils commanderont :

1. *Ralliement pour former le carré.*

274. A ce commandement le carré du chef de section s'arrêtera et se formera sur deux rangs, faisant face à l'ennemi, les carrés qui sont à sa droite feront par file à gauche, et ceux qui sont à gauche feront par file à droite, se formeront sur deux rangs en marchant, et se dirigeront en arrière du chef de section pour prendre place dans la petite colonne à distance d'un mètre trente centimètres (4 pieds), et s'aligneront à gauche. Et les deux subdivisions du centre seront marquées, afin de pouvoir se diviser en deux.

275. Cette disposition étant prise, les chefs de sections commanderont :

2. *Formez le carré*—MARCHE.

276. Au commandement *marche*, les deux

files de droite des subdivisions du centre se formeront à droite en bataille, et les deux files de gauche, à gauche en bataille; en même temps la dernière division serrera pour former le carré, après quoi elle fera demi-tour à droite.

277. Dans la première et dans la dernière subdivision, les files extérieures feront les unes à gauche et les autres à droite.

278. Les faces du carré seront désignées comme il est indiqué n^o 264.

279. Le carré par section étant ainsi formé, lorsque son chef voudra repousser la cavalerie à la baïonnette, il fera prendre la position pour résister, comme il a été indiqué pour les carrés par quatre et par huit, n^o 260.

280. Si, au lieu de faire croiser la baïonnette, les chefs de sections voulaient mettre leurs sections en marche sans rompre le carré, ils se conformeront à ce qui a été prescrit au dernier paragraphe, n^o 264.

281. Lorsque l'instructeur voudra faire rompre les carrés qui forment les sections, il commandera :

Tirailleurs en ligne.

282. A ce commandement les chefs des sections commanderont :

1. *Rompre le carré.*

2. *Pas accéléré* = MARCHÉ.

283. Au deuxième commandement, le carré se rompra, la subdivision du chef de section ne bougera pas, mais elle formera de suite son carré de huit; les trois dernières subdivisions se dirigeront par le flanc droit et par le flanc gauche pour aller reprendre leur place sur la même ligne que le chef de section, en se formant aussitôt en carré

par huit en marchant, et s'arrêteront quand ils seront arrivés à la même distance qu'ils avaient avant le ralliement pour former le carré par section.

OBSERVATIONS.

284. Les carrés par quatre et par huit s'exécuteront en commençant de pied ferme ; mais quand les tirailleurs le formeront avec régularité, on le leur fera exécuter en marchant au pas accéléré et ensuite au pas de course, en observant qu'il est possible pour les carrés par quatre de les former en quatre secondes, et ceux par huit en neuf secondes, les hommes marchant avec des intervalles de dix pas entre les files.

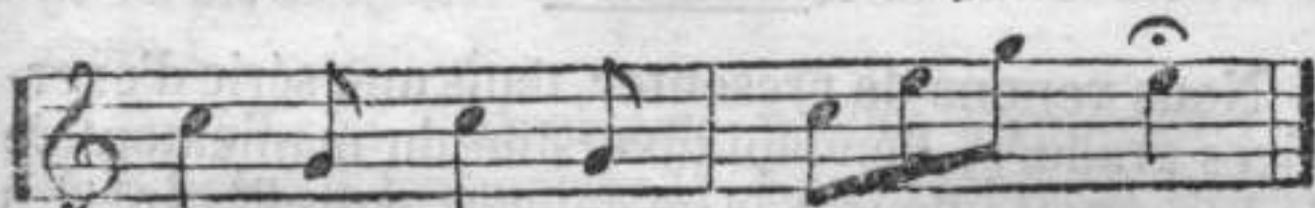
285. L'instructeur portera son attention à ce que, dans les petits carrés, les hommes des faces latérales fassent bien leur huitième à-droite et leur huitième à-gauche pour exécuter les feux. Il aura aussi soin de prévenir les chefs de sections de former leur carré oblique, afin de ne pas se nuire dans les feux si les sections se trouvaient sur le même terrain et sur la même ligne.

286. Dans le ralliement par section on se formera toujours en carré, comme il a été prescrit nos 283 et suiv., excepté dans le cas où le nombre des petits carrés ne serait pas de quatre pour une section ; dans ce dernier cas on se disposera en cercle.

L'ordonnance ayant donné une sonnerie pour toutes les manœuvres de l'instruction des tirailleurs, nous avons cru nécessaire, sinon indispensable, d'en donner une pour la formation des carrés, que nous avons placée ci-dessous.

Allegro.



*Allegro.*Carré
de 8.*Allegro.*

Carré par section.



. L'instructeur ne perdra pas de vue que le pas de course peut être exécuté avec autant de régularité que le pas accéléré, en conséquence, il le fera répéter souvent dans tous les mouvements qui ont été prescrits pour cette leçon, car bien souvent le succès d'une bataille dépend en grande partie de la célérité d'une ligne de tirailleurs.

REGLES

*pour combattre contre un fantassin
et contre un cavalier.*

Nous venons de présenter, dans une série d'exercices gradués, l'emploi diversifié du maniement de la baïonnette pour agir de concert dans l'ordre des exercices et manœuvres de l'infanterie. Il nous reste à démontrer les moyens de combattre isolément contre un fantassin et contre un cavalier.

Cependant notre intention n'est pas de donner une théorie complète de l'escrime à la baïonnette, pour laquelle il serait nécessaire d'offrir à l'armée deux gros volumes; car il nous est possible de faire cinquante observations sur un simple engagement de baïonnette en tierce ou en quarte, et chaque observation aurait pour but la manière de frapper son adversaire en se mettant à l'abri de ses coups.

Un ouvrage détaillé de cette nature ne peut entrer dans notre plan. Nous l'avons réservé pour un traité d'escrime à l'épée, au sabre et à la baïonnette que nous publierons incessamment. Nous ne décrirons ici que des principes généraux pour les circonstances où le fantassin aura à combattre corps à corps.

ART. 1^{er}. En toutes circonstances, le soldat qui se trouve sur le champ de bataille ne doit se présenter au combat qu'avec l'arme chargée; mais ce sera pour ne la décharger qu'après avoir épuisé les moyens qui lui seront fournis par la baïonnette, se réservant le coup de feu pour la dernière ressource. Cela exige beaucoup de sang-froid et de jugement; mais, au moyen de ces deux qualités et des prin-

eipes que nous allons exposer, il pourra lutter avec avantage contre plusieurs ennemis.

ART. 2. Pour lutter avec avantage contre un fantassin, il faut toujours prendre la garde contre l'infanterie, et se tenir à dix pieds de son adversaire (la distance que l'on peut toucher, est de huit pieds, sans bouger les pieds de leur place, et à neuf pieds en dirigeant le gauche dans la direction du coup).

ART. 3. Si l'adversaire voulait s'approcher de trop près, il faut porter le coup lâché ou reculer en observant les mouvements.

ART. 4. Il faut toujours calculer les attaques, les parades, et il ne faut jamais marcher en faisant des feintes sans être prêt à repousser les coups de son adversaire.

ART. 5. Si l'adversaire tend son fusil sur les mouvements, il faut faire précéder une feinte aux coups que l'on veut lui porter pour avoir la facilité de le frapper avec opposition d'arme (ce mouvement s'appelle prendre un temps certain).

ART. 6. Quand on est incertain d'un coup que l'adversaire pourrait porter, il faut toujours parer sur ses mouvements des contres en les variant; et riposter du tac au tac (on appelle riposte du tac, l'action de frapper l'arme de l'adversaire par un mouvement ferme et vif, pour la détourner sans la suivre, et touchant immédiatement son adversaire).

ART. 7. On ne doit jamais parer sans riposter, car la riposte est une des parties les plus importantes de notre méthode : parce que celui qui la donne, lors même qu'il ne toucherait pas, a l'avantage d'empêcher son adversaire d'agir et même de le forcer à se tenir sur la défensive.

ART. 8. Si l'adversaire reste immobile dans une position défensive, il faut le forcer à des parades, au moyen des feintes, et tâcher de le toucher du

côté opposé à celui où il pare, en observant de bien décider les coups, et avec confiance.

ART. 9. Si l'adversaire parvenait par une forte pression en tierce ou en quarte à déranger l'arme, il faut, dans cette circonstance, suivre le mouvement de l'adversaire en parant de prime à droite ou de prime à gauche, et porter la riposte de prime; c'est-à-dire, si l'adversaire fait une pression en tierce, il faut parer de prime à gauche, et si la pression est en quarte, il faut parer de prime à droite; dans l'un et l'autre cas, il faut riposter le coup de prime et reprendre aussitôt la position de la parade de prime.

ART. 10. Quand on peut s'apercevoir du caractère d'un adversaire sans patience, bouillant et emporté, il faut lui faire des attaques bien prononcées; si l'on voit qu'il est prêt à se défendre, il faut reculer. Cette ruse devient un excellent moyen d'épuiser les forces d'un adversaire de ce caractère.

ART. 11. Si l'on était attaqué par deux fantassins et qu'ils marchassent sur vous sans intervalle entre eux, il faut les attendre de front dans une position défensive, et dès qu'ils seront à portée, il faut frapper le coup lâché en se dirigeant par une double passe à droite, si le coup a été porté sur l'homme de gauche, et par une double passe à gauche, si le coup a été dirigé sur l'homme de droite. Nul doute, si le coup est bien ajusté, on n'aura plus qu'un ennemi à combattre qui sera obligé d'exécuter une conversion pour se retrouver en ligne et assez près. Supposons même que le coup ait été détourné par le premier, mais le mouvement de la double passe vous a mis sur le flanc droit et vous a donné le temps de redoubler vos coups sur ce premier ennemi, tandis que le second ne peut agir qu'après son mouvement de conversion.

ART. 12. Si les deux adversaires marchent sur

vous avec un intervalle entre eux, dans le but de vous attaquer sur les flancs et de vous placer entre eux, il faut de suite se diriger diagonalement sur l'homme de droite ou sur celui de gauche en l'attaquant vigoureusement et le forçant de tourner le dos à son second pour faire face de votre côté. Si ce mouvement est exécuté avec sang-froid et promptitude, on peut être sûr de repousser les attaques de ces deux ennemis et de rester maître du champ de bataille.

ART. 13. Si les deux adversaires marchent sur vous, en même temps, l'un devant et l'autre derrière, dans ce cas, il faut courir à la rencontre de de l'un et l'attaquer avec vigueur pour le tourner, comme il a été indiqué ci-dessus.

ART. 14. Si l'on était entouré par plusieurs ennemis, il faut prendre la position de la parade de prime à droite ou de prime à gauche en faisant les voltes-faces et portant des coups de baïonnette à chaque temps d'arrêt.

Règle pour combattre le cavalier.

ART. 15. La force d'un cavalier consiste dans son adresse individuelle et son audace, et non pas dans l'usage de ses armes; car le sabre et la lance ne sont plus redoutables aux yeux de l'homme exercé à la baïonnette, et le tir du pistolet et de la carabine sont trop incertains dans les mains du cavalier pour en craindre les effets,

D'ailleurs, un cavalier bien rusé ne s'approchera jamais d'un fantassin qui aura son fusil chargé; il voltigera à une centaine de pas, il tirera, de cette distance, des coups de pistolet ou de carabine dans le but de forcer le fantassin à décharger son arme. Mais, dans cette circonstance, le fantassin doit mettre le cavalier en joue dans le même instant qu'il tire, faire le simulacre de prendre la

cartouche, de mettre la capsule sur la cheminée pour faire croire au cavalier qu'il est dépourvu de son feu.

ART. 16. Si le cavalier se dirige directement sur le fantassin, il doit, dans ce cas, tirer le coup lâché sur la bouche du cheval et faire une double passe à droite, en parant quarte, si le cavalier est armé d'un sabre; mais si, au contraire, il est armé d'une lance, il doit faire une double passe à gauche en parant le contre de tierce, et riposter le coup de prime si le cavalier est près, et le coup lâché dans le cas contraire.

ART. 17. Un cavalier prudent, même saurait-il que le fantassin est dépourvu de sa cartouche, ne se jettera jamais d'emblée sur lui; mais il le chargera vigoureusement, et dès qu'il sera arrivé à dix pas de distance, il obliquera à gauche, ensuite à droite pour le maintenir à sa droite, en tournant autour de lui (cette position est la plus critique pour un fantassin, parce que le mouvement du cheval l'éblouit et l'étourdit). Dans cette circonstance, le fantassin doit se tenir à neuf pieds du cavalier, en faisant des doubles passes à droite, parant tierce, quatre, le contre de tierce, le contre de quarte alternativement et frappant le coup lâché toutes les fois que le cavalier est à découvert.

ART. 18. Si le fantassin se trouve fatigué par suite du mouvement en cercle, il doit pivoter sur le talon gauche sans parer, mais en observant les attaques du cavalier.

ART. 19. Si le fantassin voulait sortir du cercle dans lequel le cavalier l'a placé, il doit se diriger, par le chemin le plus court, derrière le cavalier et frapper le coup lâché sur les flancs de l'homme ou du cheval.

ART. 20. Si le fantassin n'a pas touché le cavalier, et que ce dernier se dirige à droite par un grand

circuit pour tenir de nouveau le fantassin à sa droite, on doit, dans ce cas, se diriger par le chemin le plus court devant le cavalier, et frapper la tête du cheval.

ART. 21. Si le cavalier, au lieu de tourner par un grand circuit, faisait un demi-tour à droite pour sabrer le fantassin de ce côté : on doit, dans ce cas, l'aborder brusquement par derrière à gauche, dans l'instant où l'on voit qu'il ralentit le mouvement de son cheval pour exécuter son demi-tour, en même temps, on doit frapper le coup lâché sur le flanc gauche du cavalier.

ART. 22. Si le fantassin avait affaire à un cuirassier, au lieu de se porter en arrière à gauche, il doit se porter en arrière à droite et frapper le coup lâché sur l'aîne droite du cavalier ou sur le flanc du cheval.

ART. 23. Si le cavalier qui fait le demi-tour est armé d'une lance, le fantassin peut se servir de deux moyens : le premier consiste à se porter en arrière à gauche comme il a été indiqué plus haut; le deuxième consiste à l'attendre de pied ferme en lui laissant la droite, ayant soin de frapper la tête du cheval, dès qu'il sera arrivé à distance, ou de faire des parades du contre de tierce et du contre de quarte alternativement; et si l'on rencontre la lance en parant, il faut serrer le cavalier du plus près possible et lui porter le coup de tierce ou celui de prime avec opposition d'arme. On peut également esquiver les coups au moyen des passes, des doubles passes, en les exécutant pour s'éloigner de son adversaire et redressant l'arme près du corps.

ART. 24. Si l'on était attaqué par deux cavaliers chargeant de front, sans intervalle entre eux, on doit les attendre de pied ferme, et dès qu'ils seront arrivés à distance, on doit tirer le coup lâché sur la tête du cheval, en se dirigeant à gauche si le coup a été porté sur la tête de l'animal du cavalier

de droite, et à droite, si le coup est dirigé sur le cheval de gauche.

ART. 25. Si les deux cavaliers chargeaient le fantassin avec un grand intervalle pour le tenir entre eux, on doit, dans cette circonstance, courir sur celui qui se trouve le plus près et frapper le coup lâché en l'abordant, et en se dirigeant de manière à empêcher le second cavalier de prendre part au combat, c'est-à-dire que l'on doit tourner le premier de manière à ce qu'il barre le chemin à l'autre.

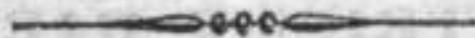
ART. 26. Si les cavaliers parvenaient à cerner le fantassin, on doit exécuter les voltes-faces en parant tierce et quarte alternativement, et en les dirigeant sur le nez du cheval, et portant le coup lâché toute les fois que l'on voit un vide.

Avec du sang-froid et cette tactique, un fantassin pourra mettre hors de combat deux cavaliers et même trois; c'est avec confiance que j'annonce ce résultat.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.



A l'Armée.	III
Division de l'École.	1

PREMIÈRE PARTIE.

1 ^{re} LEÇON. <i>Garde du tirailleur et les passes.</i>	13
2 ^e LEÇON. <i>Les doubles passes</i>	29
3 ^e LEÇON. <i>A droite, à gauche, demi-tour à droite et demi-tour à gauche.</i>	43
4 ^e LEÇON. <i>Les voltes-faces et le pas d'étude.</i>	53

DEUXIÈME PARTIE.

1 ^{re} LEÇON. <i>Garde contre l'infanterie et garde contre la cavalerie.</i>	66
2 ^e LEÇON. <i>Principes des coups, savoir : Prime, — Tierce, — Quarte, — Coup lâché.</i>	75
3 ^e LEÇON. <i>Principes des parades, savoir : Prime à droite, — Prime à gauche, — Tierce, — Quarte, — Contre de tierce, — Contre de quarte.</i>	86
4 ^e LEÇON. <i>Principes des ripostes, des feintes, des engagements et des dégagements.</i>	99

TROISIÈME PARTIE.

1 ^{re} LEÇON. <i>Maniement d'armes avec les passes.</i>	121
2 ^e LEÇON. <i>Maniement d'armes avec les doubles passes.</i>	123
3 ^e LEÇON. <i>Maniement d'armes avec les à-droite, les à-gauche, les demi-tours à droite et les demi-tours à gauche.</i>	125
4 ^e LEÇON. <i>Maniement d'armes avec les voltes-face et le pas d'étude.</i>	127

QUATRIÈME PARTIE.

1 ^{re} LEÇON. <i>Principes du port d'armes, de croiser la baïonnette de pied ferme et en marchant, position de résister, et la marche de front.</i>	
Principes du port d'armes pour marcher à la baïonnette de pied ferme.	129
Etant dans la position du port d'armes, de pied ferme, faire croiser la baïonnette.	133
Etant dans la position de croiser la baïonnette de pied ferme, faire reprendre la position du port d'armes pour marcher à la baïonnette.	135
Marche de front.	141
Faire porter les armes pour marcher à la baïonnette en marchant sur un rang.	143
Faire croiser la baïonnette en marchant.	145
Faire reprendre la position du port d'armes pour marcher à la baïonnette, le rang étant en marche.	147
Arrêter le rang et lui faire croiser la baïonnette.	149
Faire remarcher le rang étant dans la position de baïonnette croisée, de pied ferme.	151
Le rang étant en marche dans la position de croiser la baïonnette en marchant, lui faire porter le coup lâché en s'arrêtant.	153
2 ^e LEÇON. <i>Position de résister sur trois rangs et la marche en bataille.</i>	
Position de résister de pied ferme.	158
Marche en bataille.	160

Le peloton étant en marche, lui faire porter les armes pour marcher à la baïonnette.	165
Le peloton étant en marche dans la position de porter les armes pour marcher à la baïonnette, lui faire croiser la baïonnette en marchant.	167
Le peloton marchant, la baïonnette croisée, lui faire porter les armes pour marcher à la baïonnette.	163
Le peloton étant en marche, les armes portées pour marcher à la baïonnette, lui faire croiser la baïonnette en s'arrêtant et en prenant la position de résister.	171
Le peloton étant de pied ferme dans la position de résister, le mettre en marche, la baïonnette croisée.	173
Le peloton étant en marche, la baïonnette croisée, lui faire exécuter le coup lâché, en s'arrêtant.	175
Le peloton étant de pied ferme dans la position de baïonnette croisée, lui faire exécuter le coup lâché.	177
 3^e LEÇON. Dispositions contre la cavalerie, et la marche en colonne.	
Former la colonne par demi-sections.	182
Mettre la colonne en marche.	184
Arrêter la colonne et la former en carré.	186
Former le carré sans arrêter la colonne.	195
Étant en carré former la colonne.	199
Mettre la colonne en marche au pas de course.	209
Mettre la colonne en marche pour aborder l'ennemi à la baïonnette.	214
Aborder l'ennemi à la baïonnette.	216
Repousser les attaques de la cavalerie à la baïonnette, étant formé en carré.	224
 4^e LEÇON. Résistance des tirailleurs formés en cercle, ralliement par quatre, par huit, par sections, et sur la réserve en se formant en carré.	
Résistance des tirailleurs formés en cercle.	232
Manière de former la réserve en carré.	243
Ralliement par quatre en formant les carrés.	245

Ralliement par huit en formant des carrés.	257
Faire exécuter le feu dans les carrés par quatre et par huit.	255
Mettre les carrés en marche par quatre et par huit sans les rompre.	262
Arrêter les tirailleurs marchant en carrés.	266
Ralliement par sections sans rompre les petits carrés.	270
Former les sections en carré.	273
Manière de repousser la cavalerie à la baïonnette étant formé en carré et par sections.	279
RÈGLES pour combattre contre un fantassin et contre un cavalier.	74

FIN DE LA TABLE.

EXTRAIT

DU

CATALOGUE GÉNÉRAL

DE LA

LIBRAIRIE MILITAIRE

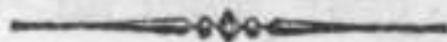
DE

J. DUMAINE, neveu et succ. de **G. LAGUIONIE**,

(Maison Anselin),

Rue Dauphine, 36, dans le passage.

A PARIS.



BIBLIOTHÈQUE PORTATIVE

DE L'OFFICIER ET DU SOUS-OFFICIER.

L'ART DE LA GUERRE, poëme en six chants, par Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, 1 vol in-32. 2 fr.

INSTRUCTION destinée aux troupes légères et aux officiers qui servent dans les avant-postes, rédigée sur une Instruction de Frédéric II à ses officiers; 8^e édit., 1831, 1 vol. in-32. 1 fr. 25

MANUEL DE LA CAVALERIE LÉGÈRE en campagne, imprimé par ordre du Ministre de la guerre, par le général de la Roche-Aymon; 2^e édit. in-32. 60 c.

MAXIMES DE GUERRE DE NAPOLEON, 1 vol. in-32; 2^e édit. 1 fr. 50

Idem, relié. 2 fr.

BOSSUET. Discours sur l'Histoire universelle, 2 vol. br., in-32. 2 fr.

Idem, reliés. 3 fr.

VERTOT. Révolution romaines, 4 vol. in-32, impr. par Rignoux. 4 fr.

Idem, reliés. 6 fr.

- MONTESQUIEU.** De la Grandeur et de la Décadence des Romains. 1 vol. in-32, br. 4 fr.
- Idem*, rel., impr. par Rignoux. 4 fr. 50
- Les sept derniers volumes sont réunis en un seul in 8°. 10 fr.
- LES COMMENTAIRES DE CÉSAR**, édition de Wailly, entièrement revue et corrigée, avec une carte des Gaules, représentant les noms anciens et modernes, 2 vol. in-32, papier vélin, impr. par Didot. br. 5 fr.
- Idem*, relié. 6 fr.
- STRATAGÈMES MILITAIRES ET RUSES DE GUERRE**, tirés des auteurs grecs, latins, français et étrangers, tant anciens que modernes. On y a joint des harangues et des discours mémorables, des mots heureux, des traits de bravoure, de grandeur d'âme, etc., 2 vol, imprimés par Didot. br. 4 fr.
- Idem*, rel. 5 fr.
- DICTIONNAIRE FRANÇAIS**, augmenté de 15,000 mots, édition diamant, relié. 3 fr.
-
- AVANT-POSTES** de cavalerie légère. Souvenirs, par F. de Brack, colonel de cavalerie, 1 vol, in-18, avec planches gravées. 2^e édition 1844. 4 fr.
- AGENDA** pour servir sur le terrain à MM. les Officiers de l'École d'Etat-major, joli petit volume avec papier blanc et peau d'âne, 1840, revu et corrigé. Relié en maroquin. 5 fr.
- Idem*, cartonné. 4 fr.
- LEBAS.** — Aide Mémoire portatif d'Art militaire et de fortification, à l'usage des officiers de l'armée en général, et des officiers et sous-officiers des troupes du génie en particulier, publié avec l'autorisation de M. le ministre de la guerre; 1 vol. in-18, avec 130 planches. 2^e édition 1843, broché 5 f. carton. 6 fr.
- PERROT.** Le Livre de Guerre, avec 28 planches, pour les fortifications, la défense des postes et ponts, leur réparation et leur reconstruction, le défilement, le campement, les baraques, les reconnaissances militaires, le

dessin linéaire, le figuré du terrain, le levé des plans, etc.
1 vol. in-18. 3 fr.

INSTRUCTION sur la fortification passagère, la Défense et l'Attaque des postes retranchés. précédée de notions sur le baraquement et suivie de la Nomenclature des parties qui composent un front bastionné, rédigée pour les Ecoles régimentaires. 1841, in-12, avec planches. 2 fr.

INSTRUCTION sur la fortification de campagne, la défense et l'attaque des postes retranchés; précédée de quelques notions du baraquement, et suivie de la nomenclature des parties qui composent un front de fortification bastionné appartenant à l'enceinte d'une place forte, par Gaillard, 1 vol. in-18. 2 fr.

INSTRUCTION sur la Topographie, pouvant servir à l'usage des Ecoles régimentaires du 2^e degré, par A. de T..., capitaine au 27^e de ligne. 1839, in-12, avec planches. 1 fr. 50

ORDONNANCES, RÉGLEMENTS

ET OUVRAGES RÉGLEMENTAIRES.

AIDE MÉMOIRE D'INFANTERIE, ou Tableaux synoptiques en miniature, de l'ordonnance du 4 mars 1831, par M. Le Louterel, 3 petits vol. in-32, avec fig. 2 fr. 50

AIDE MÉMOIRE des officiers ou sous officiers d'infanterie contenant l'*École de peloton*. 50 c.

AIDE-MÉMOIRE des chefs de bataillon et officiers, contenant l'*École de bataillon*. 1 fr.

AIDE MÉMOIRE des officiers généraux et supérieurs et des capitaines, contenant les *Evolutions de ligne*. 1 fr. 25

ORDONNANCE du 4 mars 1831, pour l'exercice et les manœuvres de l'infanterie, 3 vol. in-32 avec 64 planches, imprimé sous les yeux de la Commission de manœuvres. 4 fr. 50

Idem, cartonné avec étui. 5 fr.

Idem, relié en basane avec étui. 6 fr.

Idem, format in-18, broché. 6 fr.

Idem, cartonné. 7 fr.

Idem, relié. 7 fr. 50

- ORDONNANCE** sur l'exercice et les évolutions de la cavalerie, du 6 décembre 1829, imprimée sous les yeux de la Commission, 3 vol. in-18 avec 110 planches, nouvelle édition, dans laquelle on a intercalé pour chaque article ceux correspondants de l'Instruction pour les dragons, du 1^{er} septembre 1831, broché. 7 fr.
- Idem*, cartonnée 8 fr.
- Idem*, reliée. 9 fr.
- LIVRET** du Commandant de compagnie ou d'escadron, imprimé avec le plus grand soin sur très beau papier;— avec peau d'âne véritable et feuillets de papier blanc à la fin;— Relié en papier, couverture imprimée. 2 fr.
- Idem* relié en percaline imprimée. 2 fr. 50
- Id.* en maroquin avec lettres en or. 3 fr.
- BOITE DE THÉORIE** pour l'Infanterie, avec laquelle on peut exécuter tous les mouvements de l'école du peloton, de bataillon et des évolutions de ligne. 36 fr.
- Idem*, pour la Cavalerie. 48 fr.
- LIVRET DE COMMANDEMENTS**, ou Tableaux synoptiques des manœuvres de l'Infanterie, du 4 mars 1831, renfermant tous les mouvements indiqués dans cette ordonnance, 1 vol. in 8. Prix, 5 fr.
- ÉCOLE DU SOLDAT** et de Peloton, d'après l'ordonnance du 4 mars 1831, 1 vol. in-18, cartonné, sans planches. 75 c.
- Idem*, cartonné, avec planch. 90 c.
- Idem*, cartonné, in 32, sans planch. 60 c.
- Idem*, cartonné, avec planch. 75 c.
- FONCTIONS** des Guides dans les manœuvres, ou Tableaux synoptiques de l'Ordonnance d'infanterie, du 4 mars 1831; par M. G. officier supérieur, in-32, 3^e édition, 30 c.
- INSTRUCTION** sur les Tirailleurs, d'après l'ordonn. du 4 mars 1831, avec planch. 25 c.
- NOUVEAU GUIDE** des sous-officiers d'infanterie, ou Recueil complet des connaissances qui leur sont nécessaires dans les diverses parties du service; suivi de l'Instruction sur le tir, le démontage et le remontage du fusil, le blanchiment de la buffleterie; 7^e édition, augmentée de l'Extrait de l'Ordonnance du 5 mai 1832, sur le service de campagne, in-32, 1831. 1 fr. 25
- BIBLIOTHÈQUE** complète du sous-officier d'infanterie,

contenant l'École du soldat et de peoton.—Instruction pour les tirailleurs. — Fonction des guides.— Extrait du service intérieur; de campagne; des places.—Instruction pour le tracé et l'élevation des tentes et des manteaux d'armes.—Instruction sur le tir à la cible.—Formules des mutations.—Nouveaux tarifs de solde.—Instruction sur l'entretien et la conservation des armes, etc., 1 vol. in-32 cartonné. 2 fr.

**AIDE MÉMOIRE DE L'OFFICIER SUPÉRIEUR D'INFAN-
TERIE**, pour tous les jours de la semaine et pour les di-
verses époques du mois et de l'année, par le colonel
Husson, 1836. 50 c.

ORDONNANCE du Roi, portant règlement sur le service
intérieur, la police et la discipline des Troupes, *infan-
terie*, édition de 1840, augmentée de toutes les modifi-
cations survenues jusqu'à ce jour, broch. 1 fr., car-
tonné. 1 fr. 25

ORDONNANCE pour régler le service dans les places et
dans les quartiers, *cavalerie* ou *infanterie*, broch. 2 fr.

EXTRAIT du Service intérieur pour les sous-officiers. 60 c.

GUIDE des chefs de poste dans la place de Paris, in-32. 30 c.

INSTRUCTION sur le service des postes de Paris, approu-
vée par le général commandant la place, in-32. 20 c.

ORDONNANCE du 3 mai 1832 sur le service des armées en
campagne, in-32 ou in-18. 1 fr.—Cartonnée. 1 fr. 25.
—Reliée. 1 fr. 50. In-8°. 2 fr.

COMMENTAIRES sur l'Ordonnance du service des Armées
en campagne, du 3 mai 1832, par le général Préval,
in-8. 2 fr.

EXTRAIT de l'Ordonnance du 3 mai 1832, sur le Service
des Armées en campagne. 25 c.

EXTRAIT du Service des places. 25 c.

GUIDE DU SOUS-OFFICIER d'Infanterie en campagne, à
l'usage des écoles régimentaires du 2^e degré; par le co-
lonel Husson. 4^e édit. 1835 40 c.

COURS D'ADMINISTRATION MILITAIRE, à l'usage de la
cavalerie, nouvelle édition augmentée de toutes les dis-
positions des Lois, Ordonnances et décisions survenues
par le major Drémaux, 1 vol. in-12. 3 fr.

- COURS D'ADMINISTRATION MILITAIRE**, à l'usage de MM. les officiers et sous-officiers d'infanterie commandants de détachements, par Legoupil, in-12. 2 fr.
- ORDONNANCE** portant Règlement sur l'organisation des des Conseils d'enquête, du 21 mai 1836. 50 c.
- ORDONNANCE** du 25 décembre 1837, portant Règlement sur le service de la Solde et sur les Revues, avec tarifs, in-8, broch. 2^e édition 1844. 4 fr.
- LIVRET** de l'officier de section ou de peloton (cavalerie ou infanterie), imprimé avec le plus grand soin sur très beau papier ; — avec peau d'âne véritable et feuillets de papier blanc à la fin ; -- Relié en papier, couverture imprimée. 1 fr.
- Idem* relié en percaline imprimée. 1 fr. 25
- Id.* en maroquin avec lettres en or. 2 fr.
- MANUEL D'ADMINISTRATION**, à l'usage des compagnies, ou Extrait de l'ordonnance du 25 décembre 1837 sur le service de la Solde et sur les Revues, et de celle du 19 mars 1823 sur la Comptabilité intérieure des corps ; par Legoupil, in-32 cartonné. 4 fr. 25
- MANUEL PORTATIF DES PENSIONS** de l'armée de terre, contenant la loi du 11 avril 1831, le règlement d'administration du 2 juillet de ladite année, et les modèles, tarifs, et solutions renfermés dans l'Instruction du Ministre de la guerre qui y fait suite. 4 fr. 50
- MANUEL DES PENSIONS** de l'armée de terre, ou Collection générale des Lois, Règlements, Modèles, Formules, etc., contenant l'Instruction des demandes des militaires, veuves et enfants de militaires dans les cas prévus par la loi du 11 avril 1831 ; imprimé par ordre du ministre de la guerre. 1 vol. in-8. 1831. 3 fr. 50
- MANUEL D'ARMEMENT**, ou Réunion des Règlements, Instructions, Tarifs relatifs aux réparations, à l'entretien, à la conservation et à la visite des armes portatives dans les corps, suivi du Supplément au Manuel de l'Infanterie et de la Cavalerie, 5^e édition, revue et augmentée des Instructions concernant les convois et escortes des armes et munitions, les modèles du Registre-Journal des réparations, celui des comptes courants et des comptes ouverts avec l'artillerie complété par le nouveau tarif des Réparations des armes à percussion. broché. 2 fr.
- Idem*, relié. 2 fr. 50



f - H

